

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 FEVRIER 2025

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2025

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024
DÉSIGNATION D'UN·E SECRÉTAIRE DE SÉANCE
COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS

PARTIE I.

LES DÉLIBÉRATIONS DE 1 A 8 FONT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION ET DONNENT LIEU À DES ÉCHANGES

1. PRÉSENTATION DU RAPPORT 2024 DE LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS
3. SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE
4. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT – APPEL À PROJETS « RESTAURATION COLLECTIVE BIO ET LO-CALE » DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
5. APPROBATION DE LA CHARTE D'INTERVENTION ENTRE LA FONCIÈRE « CENTRES-VILLES VIVANTS » ET LA VILLE DES LILAS DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX
6. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL TRIPARTITE (PROPRIÉTAIRE / FONCIÈRE CENTRES-VILLES VIVANTS / VILLE) CONCERNANT LE 131 RUE DE PARIS
7. PROCÉDURES D'ÉVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'EST ENSEMBLE – MODIFICATION N°3 ET RÉVISION ALLÉGÉE RELATIVE AU PATRIMOINE
8. FIXATION DE LA REDEVANCE DES STATIONNEMENTS DES VÉLOS UTILISÉS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ DE FREE FLOATING SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DES LILAS

PARTIE II.

IL EST PROPOSÉ DE VOTER LES DÉLIBÉRATIONS 9 À 20 SANS PRÉSENTATION NI ÉCHANGES, SAUF DEMANDE D'INTERVENTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

DIRECTION DES FINANCES

9. VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2025 AU CCAS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

10. CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
11. CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
12. MODALITÉS DE REDISTRIBUTION DE LA DOTATION EXCEPTIONNELLE DE L'ÉTAT AUX PERSONNELS DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

13. APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION « LILAS EN SCÈNE » ANNÉE 2024-2026

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA PRÉVENTION

14. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA SUBVENTION ACCORDÉE AU POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES SUR L'ANNÉE 2024
15. APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLÉGIEN·NES TEMPORAIREMENT EXCLUES

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

16. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF À L'ENTRETIEN ET AUX TRAVAUX DES MOYENS DE LEVAGE, PORTES, BARRIÈRES ET PORTAILS AUTOMATIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
17. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF À L'IMPRESSIION ET AU FAÇONNAGE DU MAGAZINE MUNICIPAL « INFOS LILAS » ET DES SUPPORTS DE COMMUNICATION COURANTS DE LA VILLE DES LILAS

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

18. INCORPORATION DE L'IMMEUBLE SANS MAÎTRE – SIS 6 PASSAGE BELLEVUE CADASTRÉ SECTION E N°103

19. ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST-ENSEMBLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE SECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION

20. APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE VILLE DES LILAS ET LA VILLE DU PRÉ SAINT GERVAIS CONCERNANT LES TRAVAUX DE L'AVENUE FAIDHERBE

(La séance est ouverte à 19h sous la présidence de Monsieur BENHAROUS, Maire de la Ville des Lilas).

Monsieur BENHAROUS.- Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, Merci à toutes et à tous de votre présence pour notre premier Conseil municipal de l'année 2025. Comme le mois de janvier est terminé, il est désormais un peu tard pour souhaiter à toutes et à tous une très belle année, d'autant que pour la plupart d'entre vous, j'ai eu l'occasion de le faire de vive voix. Pour celles et ceux que je n'aurai pas vus, je leur formule, malgré ces quelques jours de retard, des vœux pour une très belle année 2025. Je salue toutes celles et tous ceux qui nous regardent et suivent nos échanges via les réseaux sociaux et le site internet.

Notre ordre du jour étant chargé, je vous propose, mes chers collègues, de débiter nos travaux sans plus tarder et de commencer par l'appel des présents.

Monsieur BENHAROUS, présent.

Monsieur CISINSKI, présent.

Madame DA SILVA, présente.

Monsieur PAQUIS, présent.

Madame BETEMPS est absente excusée, a remis son pouvoir à Monsieur BILLOUET.

Monsieur GUIRAUD, présent.

Madame NIANG, présente.

Monsieur PRIMAULT (excusé, pouvoir à Monsieur DOUXAMI).

Madame DJERBOUA (excusée, pas de pouvoir).

Monsieur LAFEUILLE, présent.

Madame LEBAS, présente.

Monsieur LAGRANGE, (arrive en début de séance).

Monsieur BAC, présent.

Madame GAUDUBOIS, présente.

Monsieur BILLOUET, présent.

Monsieur CARROUER (excusé, pouvoir à Monsieur BENHAROUS).

Madame FERRANDON, présente.

Monsieur LEPONTOIS, présent.

Madame YAHIAOUI, présente.

Madame ANGÈLE, (excusée, pouvoir à Madame NIANG).

Madame GIFFARD, présente.

Monsieur DOUXAMI, présent.

Madame BERREBI (excusée, pouvoir à Monsieur LAFEUILLE).

Madame PUPIER, présente.

Madame CANABATE (excusée, pouvoir à Monsieur CISINSKI).

Monsieur BERNSTEIN, présent.

Madame AGUILERA-TORRES (excusée, pouvoir à Madame LEBAS).

Madame FALQUE, présente.

Madame BERCERON (absente)

Madame BARBET (absente).

Monsieur VIVANTE (absent).

Monsieur ZILBERG (absent).

Madame SARRE (arrive en début de séance).

Madame BERTHOUMIEUX (arrive en début de séance).

Monsieur DURAND, présent.

Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir notre séance et délibérer.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Il nous faut commencer, mes chers collègues, comme à chaque fois, par adopter le compte-rendu de notre séance précédente, notre dernière séance du Conseil municipal qui s'était tenue le 11 décembre dernier. Vous avez reçu le compte-rendu exhaustif de cette séance. Est-ce qu'elle appelle de la part de quiconque des demandes de modifications, des remarques, des prises de parole ? Je n'en vois pas.

Nous pouvons considérer que ce **compte-rendu est adopté**.

Je salue l'arrivée de Christian LAGRANGE.

DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il nous faut désigner un·e secrétaire de séance et c'est Madame LEBAS que nous avons décidé de désigner unanimement comme secrétaire de cette séance.

Y a-t-il des oppositions à la candidature de Madame LEBAS ? Il n'y a **pas d'opposition** à cette candidature. Merci Valérie, de bien vouloir remplir cette éminente fonction.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS

Mes chers collègues, vous avez reçu les décisions que j'ai prises depuis notre dernière séance du Conseil municipal en vertu des prérogatives que vous m'aviez confiées lors de notre séance d'installation. Est-ce qu'elles appellent de la part de quiconque des questions, des demandes d'interventions, des explications, des commentaires, des manifestations de réprobation ? Rien de tout cela.

Nous pouvons considérer que le Conseil a été informé de l'ensemble des décisions que j'ai été amené à prendre depuis notre séance précédente.

POINT D'INFORMATION

Mes chers collègues, avant d'entamer nos travaux, je souhaite rendre hommage à quatre personnalités Lilasiennes qui nous ont malheureusement quittés depuis notre séance précédente.

Hommage d'abord à Étienne GUILLARD qui nous a quittés le 21 décembre dernier, jeune, beaucoup trop jeune puisqu'il n'avait que 47 ans. Étienne avait mené des études de pharmacie et avait rapidement choisi la voie de l'action humanitaire puisqu'il avait multiplié les missions un peu partout dans le monde, de la Bolivie à l'Équateur, en passant par Haïti. Il avait fini par poser ses valises en France, aux Lilas, il y a une quinzaine d'années. Il avait alors réorienté son activité autour de la pharmacie hospitalière. Puis, il avait intégré en 2007 une ONG, Solthis, au sein de laquelle il a œuvré pendant seize années. Il a mené des missions diverses, exploré des champs nombreux, notamment celui des parcours de soins, avec la volonté de mettre les patients davantage au cœur de ceux-ci. Depuis peu, Étienne avait donné une nouvelle orientation à sa vie professionnelle en se lançant dans la recherche et en entamant une thèse tout en continuant à mener des missions sur le terrain. Malgré sa vie professionnelle bien remplie, Étienne préservait du temps pour ses engagements citoyens Lilasiens, que ce soit en tant que membre actif de l'association du composteur du parc Lucie Aubrac ou en déposant des projets dans le cadre du budget participatif, notamment un projet de mur d'escalade. Son décès brutal a été un choc pour sa compagne, Jalila, pour ses filles, qui ont mené leur parcours scolaire aux Lilas, au collège Marie Curie ou à l'école Romain Rolland, pour l'ensemble de sa famille, pour l'ensemble de ses proches, mais également aussi pour la communauté éducative lilasienne au sein de laquelle, notamment les parents d'élèves était impliqué et très connus, nous présentons évidemment à toutes et toutes nos sincères condoléances et assurons sa famille et ses proches de notre pleine solidarité dans ces moments douloureux et très difficiles à surmonter.

Hommage également à un ancien collègue, Jean-Michel BERARD. Il était né à Annecy en 1943. Il était resté très attaché à ce territoire puisqu'il continuait, malgré sa vie bien installée en région parisienne, à garder des liens avec son village d'origine, Saint-Jean-d'Arves, dans la Vallée de la Maurienne. Jean-Michel avait construit sa vie en région parisienne et avait choisi de la dédier à l'enseignement et à l'Éducation nationale. Jean-Michel avait d'abord été professeur de physique-chimie, puis il avait rejoint l'Inspection de l'Éducation nationale, pour finir Inspecteur général de l'Éducation nationale. Dans le cadre de cette fonction éminente, il a fourni un travail immense et précieux, notamment en percevant avec beaucoup d'avance l'importance que les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'informatique et Internet, allaient prendre dans les métiers de l'enseignement et dans la vie de ses élèves. Il avait été parmi les premiers à alerter sur la nécessité pour cette vénérable institution qu'est l'Éducation nationale de s'adapter sans tarder à cette réalité nouvelle. Je me souviens de discussions avec lui durant lesquelles il regrettait de ne pas être suffisamment entendu et de voir l'Éducation nationale bouger trop lentement sur ces questions et sur ces sujets. Jean-Michel était aussi un Lilasien investi, impliqué, notamment dans le soutien scolaire auprès des enfants du quartier des Sentes, auquel il a consacré des heures innombrables, convaincu que c'est par là aussi que passait sa conviction que l'école devait être l'instrument privilégié de l'égalité des chances et de construction d'une société meilleure. Cet engagement citoyen l'avait presque naturellement conduit, lorsque Daniel GUIRAUD est devenu Maire en 2001, à intégrer son équipe municipale et à siéger dans cette instance durant sept ans. C'est la raison pour laquelle nous sommes encore quelques-uns ici autour de cette table à l'avoir bien connu et à avoir travaillé avec lui au service des Lilas. Jean-Michel était une personnalité forte, il était exigeant, rigoureux, d'une grande intelligence, résolu, têtue, déterminé. Il nous a quittés le 24 décembre dernier. Avec quelques élus,

Arnold BAC notamment, nous nous sommes rendus à ses obsèques et avons présenté à ses enfants, à sa famille et à ses proches, nos condoléances sincères.

Hommage également à Silvana VERRECCHIA qui nous a quittés le 5 janvier dernier à l'âge de 81 ans. D'origine italienne, Silvana était devenue Lilasienne d'adoption et surtout une fidèle du Club des Hortensias qu'elle illuminait de son sourire et qu'elle emplissait de sa bonne humeur qui était permanente. Elle était de toutes les activités : les nombreux ateliers auxquels elle participait, les séjours de vacances auxquels elle était volontiers inscrite, les déjeuners au Club surtout car Silvana était une gastronome et une cuisinière réputée. Elle avait d'ailleurs participé, pour celles et ceux qui se souviennent de ce projet qui remonte à quelques années maintenant, à ce projet que la Ville avait mené de collectes de recettes de cuisine de nos aînés et elle avait dévoilé le secret de sa fameuse tarte Amaretto et Ricotta qui lui venait de ses Abruzzes natales. Silvana était une personnalité solaire, radieuse, toujours soucieuse et attentive aux autres, notamment à celles et ceux qui étaient dans le besoin ou qui traversaient des moments difficiles ou douloureux. Son décès a été brutal. Il a constitué un choc et nous étions nombreux à lui rendre un dernier hommage Lilasien le 10 janvier dernier. À sa famille, à ses proches, à ses amis, notamment celles et ceux du Club des Hortensias, nous réaffirmons toute notre amitié et présentons nos sincères condoléances.

Hommage enfin, c'est le dernier décès que nous avons appris. Hommage à Pierre LÉVEILLÉ qui nous a quittés il y a quelques jours à l'âge de 83 ans. Les Lilasiennes et les Lilasiens les plus anciens le connaissent puisqu'il avait réalisé l'essentiel de sa carrière professionnelle à la Ville des Lilas. Il avait notamment travaillé pendant longtemps au service de la reprographie, puis il avait fini par quitter ce service pour rejoindre le service des ateliers. Il avait pris sa retraite il y a de nombreuses années, en 2001. Il nous a quittés il y a quelques jours, le 26 janvier dernier. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Mes chers collègues, en hommage à Étienne GUILLARD, à Jean-Michel BÉRARD, à Silvana VERRECCHIA et à Pierre LÉVEILLÉ, je vous demande de bien vouloir vous lever pour observer un moment de recueillement.

[Moment de recueillement]

Je vous remercie.

.....

Vous le savez, mes chers collègues, ce Conseil municipal, comme toujours pour le premier de l'année, est consacré notamment à l'étude de notre rapport d'orientation budgétaire qui doit réglementairement donner lieu à un débat, le débat d'orientation budgétaire. Comme chaque année également, je n'interromprai pas, une fois n'est pas coutume, la séance pour nous permettre d'échanger sur un sujet que les uns et les autres nous aurions choisi d'aborder, mais je n'oublie pas que les élu.es du *Printemps Lilasien* avaient demandé d'aborder lors d'une prochaine séance le thème de la démocratie locale et participative. Bien évidemment, nous le ferons lors d'une prochaine séance, je sais que Martin et ses équipes s'y préparent déjà activement.

Pas d'interruption de séance pour ce soir, ce qui nous permet d'entamer sans plus attendre notre ordre du jour. Je passe la parole à Madeline DA SILVA pour la présentation du rapport 2024 de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

PARTIE I. LES DÉLIBÉRATIONS 1 A 8 FONT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION ET DONNENT LIEU À DES ÉCHANGES

1. PRÉSENTATION DU RAPPORT 2024 DE LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Madame DA SILVA.- Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a demandé aux communes et aux EPCI de plus de 20 000 habitants de présenter à cette assemblée délibérante un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette présentation a toujours lieu préalablement au débat sur le projet de budget.

Ce rapport appréhende notre collectivité comme employeur en présentant à la fois la politique de ressources humaines de cette collectivité en faveur de l'égalité professionnelle, sur l'aspect recrutement, formation, temps de travail, par exemple. Une fois cet état des lieux fait, il comporte également un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles. Ce rapport

présente également les politiques menées par la Ville en faveur d'une égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle de la commune.

Le rapport 2024 en matière d'égalité a été annexé à la présente délibération. Comme vous le savez, il se présente notamment en deux grandes parties, une première partie sur l'égalité professionnelle qui nous présente un état des lieux dans la gestion de nos ressources humaines aux Lilas ainsi qu'une deuxième partie, plus précisément sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans nos politiques publiques. La première partie de cette deuxième partie est plutôt une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalité, alors que la deuxième va nous présenter un bilan 2024 ainsi que des perspectives 2025 pour l'égalité, notamment dans la conception et la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Ces politiques publiques sont regardées dans ce rapport avec trois axes : un premier axe sur le fait que la Ville souhaite devenir exemplaire en matière d'égalité professionnelle ; un deuxième axe sur le fait que notre Ville intègre de manière transversale l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses grands projets et dans l'ensemble de ses politiques publiques ; un troisième axe sur l'axe de la lutte contre les violences faites aux femmes et dans l'égal accès aux droits.

Vous avez lu, je n'en doute pas, ce rapport. Je ne vais pas reprendre l'ensemble des points qui y sont traités. Je souhaitais m'arrêter sur deux points, notamment sur la question des référents égalité. Je remercie à ce titre l'ensemble des services, notamment Hélen DANIEL, qui ont fait un gros travail autour de la transversalité sur les référents égalité, puisqu'il y a de nombreux services maintenant qui ont leurs référents égalité. Il y a aujourd'hui neuf femmes et cinq hommes qui sont référents égalité dans les structures. Ce travail sur les référents égalité est pour nous une manière de dire qu'il y a un engagement collectif pour l'égalité dans notre collectivité. On sait très bien que l'on peut avoir les ambitions que l'on souhaite dans nos politiques publiques, il y aura toujours une dimension de morcellement si ces politiques publiques ne sont pas aussi portées, ramenées dans les services. Là-dessus, il faut saluer le travail d'Hélen DANIEL qui en a fait un pilier de notre politique d'égalité, notamment en formant ces référents égalité sur l'ensemble des thématiques sur lesquelles ils sont amenés à travailler : les violences sexistes et sexuelles évidemment, mais également les LGBT phobies, l'ensemble du cadre légal des politiques publiques que l'on peut porter. Ces référents ont été associés à la co-construction d'actions concrètes et innovantes. On voit l'avancée là-dessus, et de fait, cela va aider à multiplier l'ensemble des actions dans les services. Cela va permettre de regarder l'ensemble des choses que l'on fait. Par exemple, le plan d'action égalité professionnelle a été appuyé et co-construit grâce aux retours d'expériences. Cela nous permet déjà d'envisager des manières de faire différentes. Et puis, cette année, un point important, les référents égalité ont co-construit une journée qui s'appelait « Agir contre les violences », la première journée à destination des agents de la collectivité pour sensibiliser l'ensemble des collègues aux différentes formes de violences, notamment les outiller pour qu'eux-mêmes puissent ensuite prévenir ces violences et les convaincre. C'est vrai qu'au-delà de la co-construction, ils ont également joué un rôle clé dans l'animation des ateliers et la diffusion des messages. Cela a pour nous un double enjeu : avoir des personnes porteuses de nos politiques publiques et des messages autour de nos politiques publiques, et pouvoir les multiplier grâce à ce travail de transversalité. Tout est fait dans un groupe de travail avec une démarche participative. Je tiens à le saluer car, ce ne sont pas uniquement des personnes qui peuvent être dans des services, qui seraient déjà beaucoup de choses, mais qui ont également un véritable lien et qui forment un réseau dans notre collectivité. Pour moi, c'est vraiment un atout majeur de la réussite de nos politiques publiques en matière d'égalité.

La deuxième chose sur laquelle je voulais faire un focus, c'est le travail sur les familles monoparentales sur lequel on va mettre un focus sur l'année 2025, notamment la question des mères isolées. Les familles monoparentales aujourd'hui sont quand même un pan assez oublié de la question des politiques d'égalité et des politiques féministes. Nous avons le souhait de travailler cette question et de regarder comment on peut encore améliorer notre conscience des problématiques qui peuvent être vécues par plus de 85 % des femmes, et de voir comment ces mères qui peuvent être isolées, peuvent être intégrées à nos politiques publiques et regarder ensuite l'accès au droit de manière générale sur la question du logement, de la prévention des violences intrafamiliales (sait plus on est dans une situation de précarité, plus la solitude autour de la parentalité peut en être une), de la lutte contre l'inégal accès au droit, autour de l'emploi, de manière générale, la lutte contre la précarité et dans le soutien, dans l'exercice de la parentalité. C'est un point important. Ce sont les deux axes de travail que j'avais envie de souligner aujourd'hui parce que je trouve qu'ils disent aussi, d'une certaine manière, la manière dont on va continuer à renforcer nos actions pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, de la manière dont on a envie d'innover sur cette question, mais aussi de pouvoir solidifier ce que l'on a déjà fait.

Je pense que je peux m'arrêter là, de soumettre ce rapport égalité et de demander au Conseil de prendre acte de cette présentation sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Comme le disait Madeline, il ne s'agit pas d'approuver ce rapport, mais de prendre acte qu'il a bien été présenté. Avant que nous ne prenions acte collectivement, il est tout à fait possible pour les uns et les autres de prendre la parole et de faire les observations, les remarques que les uns et les autres souhaiteraient faire. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Hélène ? J'ai oublié de saluer l'arrivée d'Hélène et de Frédérique. Je le fais maintenant.

Madame BERTHOUMIEUX.- Merci pour la présentation. J'ai une question sur les référent.es égalité. Tu as dit 9 et 5, il y aurait 14 services. Est-ce que cela couvre l'ensemble des services ? Est-ce qu'il y en a un par service ? Suivant le fonctionnement des services, on peut imaginer qu'il y a des endroits où c'est plus difficile. Je trouve la démarche très intéressante, mais est-ce que l'on arrive à couvrir l'ensemble des services ou, par leur fonctionnement collectif, certains sont plus difficiles pour faire passer la formation à cet endroit-là ?

Madame DA SILVA.- On n'a pas 14 services, mais un panel de services. J'en discutais avec une collègue élue tout à l'heure, on a par exemple trois représentants des services techniques, on a la jeunesse, on a l'éducation, on a la culture. On a une représentativité, et surtout, Hélien a été très moteur sur des services que l'on ne pourrait pas toucher sur nos autres actions. Par exemple, sur l'événementiel ou ce qui est fait en direction des agents, nous sommes allés chercher des personnes dans des services que l'on touchait un peu moins. J'avais des précisions là-dessus, mais ce soir, mon ordinateur a décidé de ne pas me les donner... Est-ce que cela répond ou tu veux que j'aille un peu plus loin ?

Madame SARRE.- Une petite question complémentaire. Sur les sujets comme les questions du handicap, de la transition écologique ou des VHSS, on sait que les référents sont très importants, mais cela fonctionne mieux et de manière beaucoup plus rapide s'il y a de la formation des agents. Je voulais savoir si, parallèlement, il y a eu des temps de formation des agents et quelle est la proportion d'agents qui ont pu être formés sur cette question ? Cela va de pair, en général.

Madame DA SILVA.- Tout à fait. On en parle plusieurs fois dans le rapport. Ce fut un gros axe de notre plan d'action égalité et donc de notre rapport égalité, qui a été de former. On a formé les agents qui pourraient être en direct sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'ensemble des personnes qui sont primo-accueillants. On a par exemple formé le service Petite Enfance à la question de la lutte contre les stéréotypes et une forme de toutes les discriminations dont on peut être porteur dans notre manière d'agir sans le savoir. Chaque année, on continue à former de plus en plus d'agents. Notre grosse priorité de ce mandat sur la question de l'égalité était de former au maximum les agents. On a aussi formé l'ensemble de nos référents, puisque la première chose à faire est de transposer. Je pourrai vous dire précisément le nombre d'agents en proportion de la collectivité, c'est quelque chose que l'on renouvelle chaque année. La question de la formation permet de mettre en place la politique publique la plus impactante, puisque les agents eux-mêmes sont porteurs du message ensuite.

Monsieur BENHAROUS.- D'autres demandes d'intervention ? Non. **Est-ce que l'on peut unanimement prendre acte que ce rapport sur la situation de l'égalité dans la Ville des Lilas en 2024 a été présenté ? C'est le cas.**

Merci beaucoup à toutes et à tous et merci à Madeline de cette présentation. Je crois que l'on en est tous et toutes conscient.es, merci de nous avoir permis collectivement de progresser nettement ces dernières années dans ce combat que l'on porte toutes et tous conjointement.

Deuxième point important de notre ordre du jour, je vais céder d'ici quelques instants la parole à Martin pour la présentation du rapport d'orientation budgétaire et le débat d'orientation budgétaire qui suivra.

Avant de te céder la parole, Martin, je veux comme chaque année te remercier, remercier l'ensemble de la direction générale, de la Direction des finances, en particulier, notre Directeur des finances qui essuie, avec ce rapport d'orientation budgétaire, son baptême du feu de la qualité de leur travail car, si les orientations budgétaires que nous allons présenter peuvent faire l'objet de débats et c'est bien légitime je crois que nous pouvons être unanimes quant à la qualité des documents qui nous sont communiqués, leur souci d'être à la fois exhaustifs mais intelligibles, précis et transparents, et sur la disponibilité des élus et de l'administration, notamment en commission préparatoire, pour répondre à toutes les questions et à toutes les demandes qui seraient formulées sur une matière qui n'est pas toujours la plus évidente à appréhender. C'est, j'en suis convaincu, la condition *sine qua none* pour que nous puissions mener le débat budgétaire pleinement, en totale connaissance des

enjeux et des réalités. Je crois que chacun pourra témoigner qu'aux Lilas, l'administration communale, conformément aux demandes que nous lui formulons avec Martin, s'y emploie avec sérieux et professionnalisme. De tout cela, je veux vraiment sincèrement les remercier.
Martin, à toi désormais, je te cède la parole.

2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS

Monsieur DOUXAMI. - Bonsoir à toutes et à tous. On va faire les choses en deux temps. Dans un premier temps, je vais vous présenter le rapport d'orientation budgétaire qui permettra ensuite d'avoir un débat. Ces deux éléments sont indispensables, légalement obligatoires pour une commune de notre taille, de publier un rapport d'orientation budgétaire chaque année et qui est suivi d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce document est très important pour la commune puisqu'il permet de définir et de décrire les contours de l'action publique pour l'année à venir, mais aussi les années qui suivent, c'est-à-dire 2026 et 2027. Je vais présenter ce rapport en trois temps comme il l'est présenté dans ce dossier. Dans un premier temps, je rappellerai la situation générale et économique, mais aussi fiscale et légale dans laquelle la commune des Lilas s'inscrit. Ensuite, je ferai une rapide rétrospective des années 2020-2023 - c'est important de voir la trajectoire de la commune depuis le début de ce mandat. Enfin, on parlera de 2024, qui sont encore des chiffres provisoires puisqu'on aura une discussion sur les résultats de 2024 seulement en juin, mais il est intéressant pour construire 2025 de présenter 2024. Pour finir, on donnera les éléments pour 2025 et les années à venir.

C'est une situation économique qui s'est en réalité stabilisée en 2024. La croissance qui est autour de 1,1 %, , soit à peu près le taux attendu pour l'économie française, et surtout, la bonne nouvelle pour la commune, mais aussi pour l'ensemble des Français, est la baisse de l'inflation en 2024, qui est maintenant autour de 2,5 %, que l'on attend en dessous de 2 % pour 2025. Je rappelle qu'en 2022, à la suite de la guerre en Ukraine, cette inflation était montée très haut et avait impacté fortement les finances de la ville. Sur le taux de l'inflation et la croissance, on est sur des chiffres finalement assez standards. De même pour le taux de chômage qui est aujourd'hui à 7,5 %, qui est aussi le troisième paramètre important pour l'économie. En revanche, sur les finances françaises, au niveau de l'État, sans vous cacher, on a encore un déficit public qui est autour des 6 % du PIB, un montant élevé, considérant les critères européens, et une dette qui s'élève aujourd'hui à 120 % du PIB, maximum jamais atteint par l'État français. Voilà la situation française.

Maintenant, je vais essayer de me recentrer sur la maille communale et sur les collectivités locales. Comme vous le savez, à la différence de l'État français, la maille communale ne peut pas être en déficit. Légalement, on est obligé de présenter des budgets équilibrés. On a des finances des communes assez contrastées dans le sens où on a une augmentation des dépenses puisque l'on a encore subi les inflations, mais il y a aussi eu des impacts RH très importants sur les communes cette année (retraites, points d'indice). D'autre part, les dépenses augmentent parce que les services au niveau national sont de moins en moins assurés et reportés sur les communes. On parle par exemple de la Police municipale ou d'autres services avant assurés par les services de l'État et qui le sont maintenant par les communes. Entre 2024 et 2023, au niveau de la France, les dépenses de fonctionnement des communes ont augmenté de plus de 4 %, ce qui est plus élevé que l'inflation que j'ai rappelée tout à l'heure (transfert de services). En parallèle, les recettes n'ont augmenté que de 2,5 %. Je rappelle, on a beaucoup critiqué les augmentations de taxes foncières, mais en réalité, les augmentations fiscales des communes sont plus faibles face aux services supplémentaires qu'on leur demande, ce qui veut dire quand même une action d'efficacité importante. La Ville des Lilas est assez proche de cette situation : on a subi l'inflation, mais aussi ces augmentations, avec des revenus relativement rentables fiscalement. En revanche, ce qui est clair, c'est que les communes continuent à investir sur la maille communale, et investissent toujours plus, avec une augmentation de plus de 8 % des dépenses d'investissement pour les communes en France pour 2024. Cela prouve, encore une fois, la dynamique de cet échelon pour les Français. En parallèle, la dette des communes reste très contrôlée. On n'est pas comme dans les années où Dexia Crédit local avait fait faillite. On a une dette communale qui est donc très saine. Voilà pour la situation. Ce n'est pas tout à fait pareil pour le Département et la Région, je ne vais pas prendre votre temps et faire ce descriptif, mais je serai heureux de répondre à ces questions.

Le sujet du jour, c'est le projet de loi de finances. Je remercie encore les services et Daniel COLIN, le directeur financier, car on a quand même construit ce rapport d'orientation budgétaire dans un contexte d'incertitude très forte sur la loi budgétaire française qui est censée, à l'heure où je vous parle, passer après un 49.3, mais je n'ai pas encore de nouvelles. On a travaillé sur le projet de loi de finances. On s'est fondé sur les travaux du précédent gouvernement qui a été repris essentiellement

par le nouveau gouvernement. Je vais essayer de ne pas vous décrire en entier (ce serait difficile), mais tout au moins de vous donner les grands impacts pour les collectivités locales, en particulier pour les communes. Les plus touchés sont les régions et les Départements, acteurs importants de notre territoire – ils apportent des investissements qui sont très forts sur la commune des Lilas. Les communes ont été impactées par deux ou trois éléments. Le premier est cette espèce de réserve que l'État a voulu constituer, une sorte de ponction sur les revenus des communes pour financer le soi-disant déficit français, qui touchait les communes qui avaient plus de 40 millions d'euros de dépenses de fonctionnement. Cela existe toujours, mais il semblerait que des mécanismes permettent de protéger de la ville (je mets beaucoup de conditionnel car on n'a pas beaucoup d'éléments encore). Mais, on a quand même construit un budget où on avait pratiquement 500 000 euros de revenus en moins à cause de ce genre de mesures. Pour vous dire la difficulté de construire le budget. Ensuite, il y a d'autres impacts. Par exemple, la diminution du Fonds vert. Ce fonds est important pour nous car il soutient notre politique de protection de nos citoyens. Le Fonds vert a quand même été très diminué. Il y a aussi les dotations qui sont diminuées. Dernier élément, c'est la FCTVA, c'est un peu technique, c'est un revenu d'investissement qui permet de financer les investissements, et qui a été baissé. Aujourd'hui, c'est difficile d'estimer, mais il s'agit de pratiquement plus d'un million d'euros d'impact sur la commune dans les années à venir sur le budget. C'est un élément très fort qu'il est important de garder en tête pour le budget que nous allons vous présenter aujourd'hui et discuter ensemble.

Je me propose maintenant de vous rappeler les grands chiffres de la Ville depuis 2020 jusqu'à 2023. On a des revenus qui sont de l'ordre de 40 millions d'euros, en variation annuelle depuis le début du mandat environ de 1 %. Il y a eu un impact assez fort, souvenez-vous, avec l'augmentation de la taxe foncière en 2023. Ces revenus augmentent essentiellement parce que l'assiette sur laquelle la taxe foncière est assise, est augmentée mécaniquement par les effets d'inflation ou de différents indices par l'État français. À part cette variation du taux de taxe foncière, il n'y a pas eu pas d'impact d'augmentation de revenus autres que ceux-là. Par contre, les dépenses de fonctionnement ont plus augmenté que les recettes de fonctionnement, ce qui veut dire que l'on a moins de marge.

Ces dépenses ont deux impacts sur la période. C'est d'abord la première crise du Covid en 2020, une crise majeure pour nos finances aussi, et une deuxième crise inflationniste en 2022. C'est étonnant on n'a pas eu de crise en 2024, même si le début d'année 2025 s'annonce un peu secoué. Nous avons quand même subi deux crises majeures pour les finances et nous avons réussi à contrôler ces dépenses tout au long du mandat, en maintenant une marge brute autour des 4 millions d'euros sur les années passées. Ce sont des chiffres importants : 44 millions de dépenses, 4 millions d'euros de marge brute.

La dernière ligne que je voudrais rappeler, c'est ce que l'on appelle l'investissement, c'est-à-dire les dépenses d'un coup pour changer la Ville, ce ne sont pas des dépenses récurrentes. Ces investissements tournaient en général autour de 5 millions d'euros, ils ont augmenté en 2023 et beaucoup augmenté en 2024. Ils reflètent tous les projets qui sont en train d'être mis en place pour les Lilasiennes et les Lilasiens dans la Ville. C'est quelque chose d'inhabituel pour la Ville, c'est-à-dire que nous n'avons jamais eu autant d'investissements. Là où une ville est autour, en général, de 5 à 6 millions d'euros, on va dépasser plus des 10 millions d'euros pour l'année 2024.

Cela me permet d'enchaîner avec 2024, si vous voulez bien. Je vais faire un rapide tour d'horizon de cette année qui nous a servi de base pour construire le budget. Nous avons des revenus de l'ordre de 48,7 millions d'euros. Je retire les revenus exceptionnels, on y reviendra, mais rappelez-vous, on a vendu les terrains qui ont permis de construire l'usine de géothermie à UniGeo, anciens terrains communaux du tennis. Ce revenu exceptionnel a permis de financer nos investissements. Hors ces revenus exceptionnels, on est à 48,7 millions d'euros. C'est une augmentation d'un million d'euros par rapport à 2023, essentiellement, comme je l'ai dit, un mécanisme de base fiscale. Nous avons aussi une augmentation d'un million d'euros des dépenses à 44,3 millions d'euros. On a bien cette marge brute autour de 4,4 millions d'euros. On a beaucoup de stabilité ici. Ces dépenses en augmentation de 1 million d'euros sont essentiellement ce que l'on appelle les dépenses de ressources humaines, mais qui sont des dépenses logiques avec la séniorisation de notre personnel, c'est-à-dire qu'il devient de plus en plus compétent et donc il est logique de mieux le rémunérer, mais aussi les charges à caractère général (l'eau, l'électricité, etc.) qui ont augmenté de 100 000 euros, mais beaucoup moins que les autres années grâce à ce ralentissement de l'inflation. Les autres dépenses sont assez stables. C'est ce que l'on reverse à l'EPT, à Est Ensemble. Ces dépenses qui sont relativement stables. Au CCAS aussi, en légère augmentation autour de 1 million d'euros. Et, on n'a pas du tout diminué les subventions aux associations puisqu'elles ont augmenté encore cette année pour atteindre 750 000 euros sur l'année 2024.

Sur l'investissement, c'est le chiffre un peu nouveau par rapport aux autres années. Hors le remboursement de dettes, on a dépensé 13,3 millions d'euros d'investissement. C'est pratiquement 2,5 fois plus qu'une année normale (une année normale, c'est à peu près 5 millions d'euros). Cela vous

montre la concrétisation de tous les projets qui ont été réalisés aux Lilas. Je précise évidemment que ce montant est en ligne avec ce que l'on appelle le PPI, Plan pluriannuel d'investissement, document qui définit les investissements de la Ville sur cinq ans, que l'on vous a présenté il y a neuf mois, en mars, et que l'on avait présenté l'année d'avant. Je ne vais pas faire la liste de tous les projets réalisés parce qu'elle serait beaucoup trop longue (on le fera tout à l'heure s'il le faut). Je vais me contenter de donner les chiffres financiers, mais vraiment une augmentation importante de ces dépenses d'investissement.

Comment elles ont été financées ? D'abord par notre marge brute (4,4 millions d'euros que j'ai évoqués tout à l'heure), ces ventes de terrain, mais aussi la recherche et l'obtention de nombreuses subventions. On évoquait le Fonds vert tout à l'heure, mais à tous les niveaux, aux niveaux européens, nationaux, régionaux, auprès d'entreprises privées ou parapubliques. On a plus de 2 millions d'euros de subventions sur l'année 2024. On en attend encore pour l'année 2025 qui vont être notifiés. Il y a des décalages, c'était bien plus que ce qui était attendu. On essaie systématiquement d'avoir des financements les plus complets de nos investissements. Malgré tout, on a dû prendre un peu sur nos réserves. Souvenez-vous, la Ville a commencé ce mandat grâce à la précédente mandature avec un fonds de roulement, un fonds de réserve d'environ 11 millions d'euros qui a augmenté jusqu'à l'année 2022, parce que l'on avait préparé ces investissements et qui diminue depuis 2022. À fin 2024, ce fonds est de l'ordre de 7 millions d'euros, et on en a consommé à peu près 3 millions d'euros pour financer les investissements de l'année 2024.

Un dernier mot sur 2024, sur la dette, élément financier important. Elle est à un niveau historiquement bas, autour de 17,6 millions d'euros. C'est 8 millions d'euros de moins qu'en début de mandat. Chaque année, on rembourse à peu près 1,5 million d'euros. Cela fait que la situation financière de la Ville, malgré les différentes crises qu'elle a traversées, en plus des investissements qu'elle a réalisés, tous ces nouveaux services qu'elle doit assumer face à un État absent, s'est renforcée puisque cette dette ne représente pratiquement que quatre fois la marge brute, c'est-à-dire que l'on peut mettre quatre ans à rembourser notre dette avec notre marge brute. Ce ratio qui peut paraître un peu abstrait, est très regardé par les financeurs, en particulier les financeurs publics. Cette situation est importante pour nous puisque l'on garde de la flexibilité financière pour la Ville pour nos prochains investissements dans les années à venir. On a fait tous ces investissements sans détériorer la situation financière de la commune des Lilas.

Quelques mots sur 2025, et surtout, maintenant que vous êtes informés, je pense que c'est l'occasion d'avoir un débat riche entre nous sur cette année 2025. Comme vous l'avez dit, 2025 est une année contrastée. Les paramètres économiques sont plutôt bons, mais on est dans des situations réglementaires et législatives très compliquées. On ne sait pas à quelle sauce on va être mangé. On a donc un budget très prudent, je ne vais pas dire quasiment à l'os par les services, mais il a été vraiment travaillé énormément pour pouvoir garder de la marge budgétaire tout en ayant une prudence importante sur les événements qui pourraient se passer sur l'année 2025. C'est pourquoi nous n'avons pas prévu d'augmentation des revenus, par exemple, alors que chaque année, il y a une augmentation. Certes, nous avons anticipé une augmentation des bases fiscales, toujours liée au reliquat d'inflation, mais on anticipe une plus faible dotation de l'État. Finalement, on a tablé sur des revenus stables – ce qui est rare, puisqu'en général, les revenus augmentent à peu près à 1 million d'euros chaque année. Ici, on a vraiment tablé sur une stabilité des revenus. Encore une fois, c'est une approche très prudente, mais nécessaire. Je pense que c'est important autour de la table de bien comprendre. Par contre, sur les dépenses, on a une augmentation des dépenses qui sont liées à des éléments toujours RH (ressources humaines). Il faut, c'est certain dans le prochain budget, augmenter les cotisations pour le financement des retraites des agents publics, ainsi que d'autres effets qui vont impacter les charges de personnel. Par exemple, on va lancer une cuisine communale, Paul Langevin et Julie Daubié, et on va recruter des gens. On continue à créer des postes. Cela veut dire que l'on augmente les charges de personnel. Augmentation des charges de personnel, mais en contrepartie, baisse des charges à caractère général. C'est là où je voulais souligner l'effort des services : on a vraiment regardé dans chaque service quels étaient les éléments que l'on pouvait diminuer ou tout au moins un peu moins budgéter – tout en gardant un fonctionnement normal –, pour compenser cette augmentation de dépenses de ressources humaines. On a donc baissé les charges à caractère général d'1 million d'euros, à peu près 900 000 euros, par rapport aux prévisions que l'on avait faites en 2023 pour l'année 2024. Cela veut dire que globalement, on a une très faible augmentation des dépenses de fonctionnement, mais on n'a pas d'augmentation des revenus de fonctionnement, c'est-à-dire une stabilité de la marge à peu près anticipée pour l'année 2025.

Je terminerai par l'investissement en 2025 qui va naturellement ralentir du fait de la fin des gros projets qui ont été réalisés sur cette mandature dans la Ville des Lilas. Je pourrai vous dresser la liste après, c'est intéressant de le faire, mais je vais rester sur les éléments financiers. De nouveau, ces dépenses d'investissement vont être financées comme en 2024 par cette marge brute que l'on

dégage, par des subventions que l'on attend et aussi en partie par le fonds de roulement. Évidemment, pas de recours à la dette pour ces investissements et toujours des finances équilibrées. On a calculé vraiment notre marge. Il restait à financer, après tous les éléments que j'ai donnés, à peu près 2,5 millions d'euros, qui seront financés par le fonds de roulement qui était à hauteur de 7 millions d'euros à la fin de l'année 2024.

J'en ai à peu près terminé avec cette présentation du rapport d'orientation budgétaire. Cela doit nous permettre, collectivement, d'avoir un débat riche et fructueux sur les finances de la Ville, et surtout sur ses orientations politiques – c'est l'élément très important. J'ai envie de dire maintenant, le micro est ouvert, à part si Monsieur le Maire voulait ajouter un mot pour conclure.

Monsieur BENHAROUS.- Je dirai un mot, évidemment, mais je ne suis pas sûr que le débat soit essentiellement entre nous. On va donc laisser celles et ceux qui le souhaitent prendre la parole sur ce débat d'orientation budgétaire. Oui, Vincent.

Monsieur DURAND.- On sait que les subventions représentent une part non négligeable de sources de revenus pour divers investissements. On s'en réjouit parce qu'il faut gratter tout ce que l'on peut, pour le dire un peu trivialement. Est-ce qu'il a été anticipé que peut-être, sur un an ou même deux, il ne pourrait y avoir aucune subvention du fait de l'actualité budgétaire ?

Monsieur DOUXAMI.- Dans un budget, on ne budgète que les subventions certaines. Dans ce qui vous a été présenté aujourd'hui, ce ne sont que des subventions qui ont été notifiées et qui sont certaines. C'est plutôt une question en rapport avec le PPI et nous sommes très prudents sur les subventions à venir, même si le Fonds vert était resté ce qu'il était, dans une politique très prudente des subventions. Par contre, ce qui est certain, on n'en a pas beaucoup parlé, sur les années 2026 et 2027, les subventions et la marge brute que l'on dégage ne seront pas suffisantes par rapport aux investissements prévus dans le PPI présenté il y a neuf mois, qui est toujours d'actualité. Cela veut dire qu'il faudra trouver d'autres sources de financement. Dire si cela sera d'autres subventions, cela paraît difficile dans le contexte actuel, mais c'est une question qu'il faudra se poser à cet horizon de manière très certaine. Mais dans le budget aujourd'hui, les subventions ne sont que celles qui sont notifiées. C'est aussi une approche prudente. On ne va pas espérer des subventions qui ne viendront pas.

Monsieur BENHAROUS.- Pour être tout à fait précis, dans les inscriptions budgétaires du mois de mars, on ne peut inscrire que les subventions notifiées. Pour être tout à fait transparent, dans le rapport d'orientation budgétaire, on a aussi inscrit les subventions que nous nous espérons, mais il s'agit de subventions que l'on espère de manière quasi certaine. Le travail est entamé depuis longtemps et il n'y a pas de raison *a priori* d'imaginer qu'elles soient rabaissées. Par contre, sur les nouvelles subventions, comme le disait Martin, on n'a pas de certitude et de moins en moins de certitude.

D'autres questions ?

Monsieur GUIRAUD.- Pas grand-chose à rajouter à l'excellente présentation qui vient d'être faite par Martin, qui présente cela très clairement, ce qui est très important pour la compréhension de chacun des membres de cette assemblée. Il y a plusieurs éléments, le contexte et les décisions d'État.

Le contexte, c'est le verre à moitié vide ou à moitié plein, puisque l'on a des éléments plutôt satisfaisants, c'est-à-dire le recul de l'inflation, et en même temps d'autres éléments qui tirent dans l'autre sens, par exemple la chute des transactions immobilières qui font qu'en droit de mutation à titre onéreux, les collectivités sont confrontées à une chute en équerre de cette recette, surtout pour les départements, tu l'as dit, Martin. Les départements sont surtout affectés par la conjoncture et la loi de finances. La loi de finances, initialement, il y avait une baisse de 5 milliards d'euros sur les collectivités territoriales. Je ne veux pas faire de satisfecit sur l'activité de certains parlementaires, mais dans le *bargaining*, pour arriver à sortir de la CMP avec le non-vote de la censure, il y avait dans les plateaux de la balance, l'idée de réduire de moitié cette réfaction, ce qui a été fait – ce qui ne veut pas dire que c'est un bon budget, c'est un très mauvais budget, mais cela aurait pu être nettement pire. Par exemple, sur le fonds de compensation de la TVA (on peut en parler puisque depuis quelques heures, le truc est réglé), la réduction rétroactive du taux de remboursement a été annulée. Par ailleurs, la mise en place d'un fonds de réserve a été supprimée. À la place, il y a le Dilico, un droit de lissage, on ne sait pas dans quelle proportion cela pourra être activé, mais c'est un peu *moins pire*, sachant par ailleurs que le budget de l'environnement a été bien sacrifié. Élisabeth Borne avait fait monter en 2023 le budget à 7 milliards d'euros, et il est redescendu en flèche. Le Fonds vert pour les collectivités, même si cela a été atténué par la position de certains élus qui mettaient dans la balance pour ne pas voter la censure, on passe de 2,5 milliards à 1,5 milliard. C'est ce qui était supposé compenser les ponctions précédentes pour financer des éléments de transition énergétique.

Enfin, un dernier point sur la question de l'endettement, je souscris tout fait aux propos de Martin. *A fortiori* dans la période, puisque même si la Banque centrale européenne a annoncé la réduction des taux directeurs, les taux restent hauts puisque l'on est à 4 % en moyenne sur les marchés financiers. Cela veut dire que le fait de ne pas avoir emprunté et de continuer chaque année à rembourser de la dette en capital en section d'investissement et de l'annuité d'emprunt en section de fonctionnement, cela nous permet de réduire les dépenses de fonctionnement et d'augmenter l'autofinancement brut, dont l'autofinancement net, et de pouvoir financer des actions sans avoir recours à l'emprunt. C'est une très bonne chose. Tant que l'on peut le faire, il faut le faire, surtout dans la période avec les taux élevés. Mais il est sûr qu'il y a un moment où on est coincé par rapport à un PPI, il y aura donc certainement des réflexions à avoir. Pour l'instant, je trouve que c'est très satisfaisant sur l'exercice 2025 de le présenter de cette manière.

Merci Martin et merci à celles et ceux qui ont préparé le budget dans leur domaine d'attribution respectif.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Daniel. Frédérique, tu voulais prendre la parole ?

Madame SARRE.- Je m'associe à Monsieur GUIRAUD sur les compliments à Martin. Je suis d'accord, c'est extrêmement clair et en commission, vous n'étiez pas là, mais cela l'était encore plus, parce que beaucoup plus détaillé. Merci pour cette présentation.

Sur la loi de finances, je ne ferai pas de commentaire. Pour moi, s'il s'agit d'un budget austéritaire et cela reste un budget austéritaire avec, certes peut-être un peu de moins mal sur le Fonds vert, mais à côté de cela, le ministère de la Transition écologique, l'ADEME, etc., se retrouvent avec des coupes budgétaires assez monstrueuses. Bref, pas de commentaire, revenons aux Lilas.

J'ai une question très technique, très précise sur les conséquences de la mise en réserve sur les communes d'un budget de plus de 40 millions qui touche Les Lilas. Martin, tu évoquais une hypothèse de 500 000 euros, mais finalement, dans ce que vous avez budgété, on est bien loin de cela pour l'instant. C'est bien cela ?

Monsieur DOUXAMI.- Oui, exactement. Comme disait Daniel, cette mise en réserve au départ était pratiquement de 3 milliards d'euros, demandés aux communes. Aujourd'hui, cela reste flou, parce qu'il y a des effets de lissage, c'est-à-dire que l'on ne va pas demander la même somme à différentes communes. Aujourd'hui, on n'est pas à 500 000 euros. Par contre, ce que j'ai dit, on a baissé les dotations de l'État pour 2025 pas de manière globale car c'est précis, il y a des dotations qui se sont diminuées, la péréquation, etc. C'est pourquoi nous avons des revenus qui n'augmentent pas. On a normalement 500 000 euros de plus de recettes fiscales liées à l'augmentation de la fiscalité, mais on a une baisse de 500 000 euros globalement des dotations de l'État. C'est comme cela que l'on l'a construit.

Madame SARRE.- D'accord, j'avais bien compris. Une autre petite question dans le même genre, pour être sûre d'avoir tout bien compris. Les dépenses à caractère général diminuent par rapport au budget 2024, mais elles ne diminuent pas par rapport au réalisé 2024. C'est une prévision moins confortable que celle qui était faite l'été dernier passé. On est plus là-dedans.

Monsieur DOUXAMI.- Exactement. Les charges à caractère général en 2024 sont à peu près de l'ordre de 9 millions d'euros. On prévoit à peu près le même chiffre pour 2025. Par contre, quand on avait présenté le budget 2024, on avait prévu 9,9 millions d'euros de charges à caractère général. Cela revient sur l'autre aspect du budget qui est un outil de gestion. Le budget permet de dire à la municipalité où elle va dépenser et où elle va agir. En baissant ces charges à caractère général, on envoie un message aux services pour leur dire qu'il va falloir faire attention aux dépenses plus fortement que précédemment. C'est un message très fort qui leur est envoyé. Même si ce sont des prévisions, on a cet impact sur les dépenses à caractère général.

Madame SARRE.- Pardon, je me permets encore une question, un peu moins technique, mais plus de politique générale sur, j'appelle cela le « bas de laine », la réserve dont vous disposez. En répondant à Vincent, tu expliquais que si les subventions n'étaient pas à la hauteur de ce qui était espéré, cela menacerait le PPI, qu'il y aura des solutions à trouver. Est-ce qu'il y a quand même possibilité de prendre sur le fonds de roulement, parce qu'il y a encore une marge assez importante ?

Monsieur DOUXAMI.- A fin 2024, le fonds de roulement est à peu près de 7 millions d'euros (6,9). Ce fonds de roulement, on ne peut pas le mettre à zéro puisqu'il faut un certain

nombre de mois de dépenses de personnel, c'est réglementaire. Mais, on peut encore l'utiliser. Je ne vais pas donner de chiffre parce que c'est fluctuant. Tout au moins, par exemple, sur l'année 2025, même si on n'avait pas les subventions qui sont quasiment certaines, il serait largement suffisant pour le financer, et probablement aussi sur 2026. Après, la question se pose sur 2027. Si on suit notre PPI, il est sûr que ce fonds de roulement aura été épuisé, tout au moins, il sera revenu à 2 millions d'euros à peu près, soit le minimum de trésorerie pour le bon fonctionnement de la municipalité. On ne peut pas le mettre à zéro. Il ne faut pas imaginer que l'on a 7 millions en réserve.

Monsieur BENHAROUS.- Pour compléter et préciser (mais c'est tout à fait cela), il est de bonne gestion de conserver l'équivalent de deux mois de masse salariale en fonds de roulement. Aux Lilas, cela nous amène à 3,5 millions d'euros. C'est le socle en dessous duquel on se doit de ne pas descendre, sinon on serait dans un niveau d'alerte potentiellement dangereux. Entre les 3 millions et les 7 millions, il y a 3,5 millions d'euros de réserves qui nous restent.

Le débat d'orientation budgétaire que l'on mène aujourd'hui, s'il se traduit concrètement dans un mois ou un peu plus d'un mois par le budget que nous voterons, prévoit une « dégradation » de ce fonds de roulement de l'ordre de 2 millions d'euros. Cela n'est pas certain car, je l'ai dit, nous escomptons toute une série de subventions et toutes les subventions que nous obtiendrons, en plus de celles que nous pourrions déjà budgéter, viendront amoindrir cette dégradation du fonds de roulement. On verra à la fin de l'exercice budgétaire. Pour 2025, *a priori*, il n'y a pas de sujet.

Pour 2026, il y en aura peu aussi au début d'année *a priori*. J'en dirai un mot tout à l'heure, le budget 2026 sera forcément un budget particulier puisque lorsqu'il sera voté, on sera à la veille de la mise en œuvre d'une nouvelle équipe municipale et que de toute façon, quoi qu'il arrive, en général, les années électorales sont des années dans lesquelles on finit les projets d'investissement entamés, on n'en lance pas immédiatement de nouveaux puisqu'il revient à l'équipe qui aura été élue en mars 2026 de choisir les décisions qui seront les siennes. Ensuite, cette équipe, lorsqu'elle sera là, devra fixer l'ambition qui sera la sienne pour le mandat à venir et les moyens du financement. La réalité est que le niveau d'endettement de la Ville aujourd'hui lui permettra, si elle fait ce choix, de réendetter la Ville, ou de faire appel à la fiscalité, ou de réduire le montant des investissements pour investir moins et investir simplement au niveau de ce que la Ville est capable de financer par la marge qu'évoquait Martin. Mais ce sera le débat d'orientation budgétaire futur d'une équipe qui n'est pas encore en place. En tout cas, jusqu'à la fin du mandat, le fonds de roulement devrait suffire et même largement. J'ai bon espoir qu'à la fin du mandat, non seulement tous les investissements prévus aient été financés sans avoir recours à l'emprunt, sans avoir recours à la fiscalité et en conservant, en plus des 3 millions de marge qu'il faut conserver au regard des critères de bonne gestion, de la capacité pour celles et ceux qui viendront ensuite à disposer d'un fonds de roulement encore abondé.

Madame SARRE.- Cela veut dire que potentiellement fin 2025, sachant qu'en 2026, il « ne se passe rien » (il se passera beaucoup de choses, mais), on ne sera pas à l'étiage des 2 millions d'euros qu'il faut garder, on sera au-dessus.

Monsieur DOUXAMI.- Probablement, cela dépend des subventions que l'on va recevoir. Mais on a un scénario prudent. Comme l'évoquait Monsieur le Maire, on va probablement utiliser 2 à 2,5 millions d'euros sur le fonds de roulement sur l'année 2025. Cela nous amène à un niveau de 4,5 millions, 5 millions à la fin 2025. Sachant que, encore une fois, il s'agit de deux mois de salaire (et de charges) de la masse salariale, à 2,5 millions, 3 millions. Cela veut dire qu'il va rester une marge à la fin 2025 réellement de 2 à 2,5 millions, au moins.

Monsieur BENHAROUS.- Et si on a des bonnes nouvelles, davantage.

Madame SARRE.- Le « au moins », c'est très bien, j'ai une question (qui n'est ni rhétorique, ni provocatrice) : est-ce que cela ne veut pas dire que vous auriez pu aller plus loin dans les investissements ? Voyant que des subventions sont obtenues, vous dites que le fonds de roulement ne sera pas autant grignoté, est-ce qu'il n'y a pas encore de la marge pour aller un peu plus loin à certains endroits ?

Monsieur BENHAROUS.- Le critère financier ne me semble pas être le seul qui permet de jauger la capacité d'investissement. Il y a trois critères sur ce que l'on est capable de financer. Si on se limite à ce critère, on pourrait dire que si, à la fin du mandat, il reste encore un peu d'argent dans ce fonds de roulement, on aurait pu encore investir davantage. C'est un premier critère. À mon sens, il y en a deux autres. Il y a la capacité des services à suivre l'ensemble de ces investissements. Or, quand on regarde le volume d'investissements qui a été mené, je trouve que c'est déjà relativement miraculeux, au regard de la taille Direction des services techniques. Il faut vraiment rendre hommage aux agents de la Direction des services techniques qui font un travail

extraordinaire d'avoir pu mener et suivre de front l'ensemble des investissements que l'on a menés tout au long du mandat et que l'on continue de mener année après année. Si vous avez regardé la liste des investissements prévus pour l'année qui vient, suivre l'ensemble de ces chantiers, que ce soit la mise en sens unique de la rue de Paris, le Centre technique municipal, le Centre municipal de santé, j'en oublie plein, c'est déjà beaucoup. Puis, il y a un troisième critère à mon sens aussi, je vais le dire comme cela, c'est l'acceptabilité de ces investissements par la population. C'est-à-dire qu'une partie de ces investissements qui, dans l'espace public, ne gênent pas de gêne mais, pour une autre partie des investissements, lorsque l'on est sur les travaux de voirie (on l'a vu avec la mise en sens unique de la rue de Paris, les travaux du métro, le parvis, etc.), cela crée de la difficulté temporaire, pour du mieux, mais de la difficulté. Et à un moment, les multiplier, c'est aussi multiplier les éléments de difficulté. Quand on est dans une ville avec une densité très étendue, c'est gérable. Quand on est dans une ville qui est la septième ou huitième ville la plus dense de France, c'est relativement compliqué. Non, je ne crois pas que l'on aurait pu faire davantage. J'en veux pour preuve le fait que le montant des investissements sur ce mandat est sans commune mesure avec ce qui a pu être connu dans les mandats précédents et on a été très loin dans notre capacité d'investissement pour moderniser et de transformer la ville.

Monsieur DOUXAMI.- J'ajoute un élément de calendrier. Quand on refait la rétrospective du mandat, en 2020, la crise COVID qui arrête beaucoup de choses, puis 2022, cette inflation qui monte fortement, il y a eu beaucoup de retard dans la livraison du métro. On s'est donc un peu retrouvé aussi acculé sur un temps court pour dépenser. C'est lié aux services, mais aussi, matériellement, on ne pouvait pas dépenser plus. Même si on l'avait voulu, je pense que l'on n'aurait pas pu le faire aussi pour cette histoire de calendrier, tout simplement.

Monsieur BENHAROUS.- Pour finir là-dessus, dans la manière de concevoir le budget d'investissement de chaque année, selon les villes, vous en connaissez d'autres, il y a différentes manières de faire. On a fait un choix qui était de ne budgéter que les investissements dont on pensait (parfois on n'y arrive pas) raisonnablement pouvoir les mener dans l'année. Il y a des villes où on le sait, chaque année, on annonce 15 millions, 20 millions, 25 millions d'investissements au moment du vote du budget. Puis, au moment du compte administratif, où souvent le débat est un peu moins vif, on se rend compte que les 15 millions que l'on avait annoncés, on n'en a fait que 4 ou 5. Aux Lilas, quand on regarde ce qui a été prévu dans le budget et ce qui a été réalisé dans le compte administratif, on est assez en ligne et on essaie de tenir ce discours de vérité.

Madame SARRE.- Par rapport à votre réponse sur les services, on ne peut que vous croire sur ce sujet évidemment. Concernant l'acceptabilité, il y a toujours des investissements qu'il est possible de faire et qui n'ont pas de conséquences sur la vie quotidienne des Lilasiens au niveau des travaux.

Je pense qu'il y a un critère qu'il faut quand même aussi prendre en compte et avoir toujours à l'esprit, c'est l'urgence d'un certain nombre de changements pour adapter la Ville, notamment aux évolutions du changement climatique, qui deviennent extrêmement urgents et qui, à mon avis, priment sur l'ensemble de ces critères.

Monsieur BENHAROUS.- On a conçu nos investissements dans cette direction. D'autres demandes de prise de parole, Daniel ?

Madame SARRE.- Mais c'est bien de le citer.

Monsieur GUIRAUD.- Je ne veux pas alourdir la discussion, mais sur le fonds de roulement, c'est tout à fait raisonnable. Il y a eu une époque où il y avait une théorie de finances publiques où il fallait des fonds de roulement bas et de la trésorerie zéro. On est revenu de cela et on se rend compte que cela pose des tas de problèmes, notamment en cours d'exercice quand il s'agit de rectifier et que l'on est obligé de supprimer des trucs. Quand on a un bon fonds de roulement, cela permet aussi de passer un certain nombre de caps.

Je voulais revenir sur la question de la mise en fonds de réserve. Cela a été supprimé en CMP, remplacé par le Dilico. C'est le lissage sur les recettes fiscales, mais globalement, en termes de grande masse, on passe de moins 3 milliards d'euros sur 450 collectivités à moins 1 milliard d'euros sur un peu moins de 2 200 collectivités. Cela fait quand même une véritable différence dans la douleur de la mesure. Mais je répète, ce n'est pas un bon budget, mais la casse a été limitée par l'intervention de certains parlementaires.

Monsieur BENHAROUS.- D'autres demandes d'intervention ? Je m'excuse par avance d'être un peu long, mais je souhaite dire quelques mots de conclusion car ce débat d'orientation budgétaire n'est pas tout à fait anodin puisqu'il a trait en réalité au dernier exercice budgétaire complet que nous mènerons durant ce mandat municipal. Même si chacun est libre de le faire selon

les modalités et le calendrier qui lui sembleront les mieux adaptés, il me semble que vient le temps de commencer à tirer le bilan de ces cinq exercices budgétaires qui ont été menés. Et je crois même qu'il est légitime de le faire, puisque la démocratie, c'est aussi présenter et assumer, pour les équipes en responsabilité, l'ensemble de l'action qu'elles ont menées durant les années où elles ont exercé ces responsabilités.

Durant ces cinq années, nous aurons veillé d'abord à gérer sainement les finances communales, et cela, Martin l'a dit, malgré des circonstances totalement inattendues et extrêmement défavorables. Deux années marquées par une crise sanitaire dont les conséquences ont été évidemment d'abord humainement dramatiques, mais aussi très difficiles pour les finances publiques, en particulier les finances communales. Deux autres années marquées par une crise inflationniste inédite par ses conséquences sur la dégradation des finances publiques. Et une année, celle-ci, marquée par une instabilité politique, et une incertitude budgétaire que l'on n'avait jamais connues, on n'a jamais voté de budget sans avoir de loi de finances sur laquelle s'appuyer pour les mesures qui concernent les collectivités. Malgré ces aléas et ces difficultés dont on se serait bien passé, je crois que nous avons veillé à avoir une gestion à la fois rigoureuse et exigeante des deniers publics. Il est important de le rappeler, nous n'avons eu recours au levier fiscal que de manière très limitée. Nous n'avons procédé qu'à une seule augmentation des taux de la fiscalité locale durant le mandat – je rappelle qu'elle a été votée à l'unanimité, ce qui prouve que dans le contexte dans lequel on était à ce moment-là, j'imagine que chacun l'a considérée comme justifiée, légitime et mesurée. Cette augmentation a été bien plus modérée aux Lilas que dans les villes voisines à la structure budgétaire comparable.

J'en veux pour preuve aussi le fait que nous avons ramené la dette de la Ville à un niveau historiquement bas, avec en plus une dette très sûre et sans aucun danger pour la Ville. J'en veux pour preuve encore, la maîtrise des dépenses de fonctionnement dont nous avons été capables, malgré le renchérissement d'un certain nombre de marchés (nous avons évoqué la clause d'imprévision que nous avons dû accepter sur un certain nombre de marchés), notamment la restauration scolaire, l'augmentation des prix des fluides, les décisions légitimes prises par l'État pour revaloriser le salaire des agents.

Cette gestion rigoureuse, on a veillé malgré tout à ce qu'elle ne nous conduise jamais à en rabattre sur nos ambitions. Au contraire, puisque cela a été évoqué sur la capacité à investir encore davantage, ce mandat se caractérise par une ambition forte et assez puissante pour l'avenir de notre ville. Non seulement tous les engagements que nous avons pris devant les électeurs – je crois qu'il faut en être fiers, en tout cas j'en suis fier parce que la politique n'est pas de multiplier les engagements au moment des échéances électorales et de les oublier une fois les élections passées –, nous les avons tenus, et même parfois, nous sommes allés plus loin qu'un certain nombre d'engagements sur lesquels nous ne nous étions pas justement engagés parce que l'on n'était pas certains de pouvoir les réaliser.

Nous avons renforcé notre service public communal dans un contexte, je le rappelle, extrêmement compliqué. Nous avons l'absolue nécessité, notamment en période de crise sociale, de ce patrimoine, de celles et ceux qui n'en ont pas. Je pourrais multiplier les exemples. Je rappellerai simplement que l'on a créé un « service jeunesse » pour les 16-25 ans, qu'on a renforcé les effectifs de la Police municipale ou des éducateurs de quartier, qu'on est en train de reprendre progressivement la main sur la restauration scolaire par la création de cette cuisine qui, je l'espère, à la rentrée prochaine, servira à un tiers des élèves des écoles des Lilas des repas fabriqués sur place et 100 % bio.

Nous avons aussi tenu on ne l'évoque pas assez souvent et c'est essentiel, à améliorer les conditions de travail de celles et ceux qui font vivre le service public local, c'est-à-dire nos agents communaux. On loue leur travail régulièrement. On a raison de le faire et de ne jamais oublier de le faire. Il est important aussi de marquer cette reconnaissance pour le travail accompli par des mesures concrètes. Là aussi, je pourrai citer des tas de choses, mais je ne veux évoquer que la politique de stagiarisation et de titularisation de nos agents contractuels que nous avons poursuivie, la revalorisation de la rémunération des agents de catégorie C, la mise en place d'un régime indemnitaire plus favorable à tous nos agents, l'instauration des tickets-restaurants (revendication du personnel communal depuis des années), la mise en place du congé menstruel pour nos agentes qui en ont besoin, l'allongement du congé pour le second parent lors de l'arrivée d'un enfant. Et je n'oublie pas que l'amélioration des conditions de travail des agents passe aussi par l'amélioration des locaux dans lesquels ils travaillent. Vous avez pu voir lors de ce débat d'orientation budgétaire, et lors de la lecture du rapport d'orientation budgétaire que vous avez menée, que cette année sera aussi marquée par la réhabilitation importante de notre Centre municipal de santé et le début des travaux d'un Centre technique municipal qui permettra d'offrir à de très nombreux agents des conditions de travail davantage adaptées, plus modernes et plus confortables.

Nous avons également modernisé notre patrimoine communal à un rythme très soutenu et de manière importante. Je pense à nos équipements sportifs. Je ne peux pas oublier la réhabilitation évidemment très réussie du gymnase Masha Amini, celle du gymnase Rabeyrolles, la requalification des cours de tennis extérieurs qui, là aussi, était une revendication extrêmement ancienne, la création d'une halle de tennis et de padel couverte, la réfection du terrain de proximité Schumann. Cette année, nous poursuivrons avec la requalification du terrain de basket de proximité du quartier des Sentes qui devrait voir le jour dans les mois à venir. Même chose pour nos équipements culturels : le théâtre du Garde-Chasse où nous avons amélioré le confort, mais aussi l'accessibilité pour qu'il soit désormais pleinement accessible aux personnes à mobilité réduite. Et puis c'est Est Ensemble qui l'a permis l'auditorium du Centre culturel a retrouvé une seconde jeunesse. Concernant nos équipements scolaires, il s'agit de la refonte de la cuisine de l'école Victor Hugo, la réhabilitation lourde des écoles Romain Roland, le développement rapide de l'équipement numérique de l'ensemble de nos écoles élémentaires, la réhabilitation du collège Marie Curie (cette fois-ci que l'on doit au Département) et cette année, ce sera donc la cuisine de production sur les écoles Langevin et Daubié. Concernant nos équipements sanitaires, je ne reviendrai pas sur les travaux du Centre municipal de santé qui vont démarrer. Nous avons donc veillé à moderniser notre patrimoine communal.

Nous avons aussi veillé et nous avons parfaitement conscience de ces urgences – pas seulement l'urgence environnementale, évidemment majeure, mais d'autres urgences également –, à transformer la ville pour l'adapter aux défis d'aujourd'hui et aux défis de demain.

Ces défis sont d'abord le défi social dans une société qui se fracture chaque jour davantage. Là aussi, je pourrais multiplier les exemples, mais je ne veux pas que l'on oublie l'augmentation inégalée des subventions accordées au Centre communal d'action sociale, l'augmentation très forte des subventions aux associations dont on sait qu'elles jouent un rôle majeur dans la création du lien social dans notre ville, la refonte du quotient familial (on a l'impression que cela fait des années, mais ce n'est pas si ancien) portée notamment par Simon, qui permet l'accès gratuit à la cantine pour une partie des enfants des familles les plus modestes de notre ville, les retouches de la carte scolaire qui permettent de préserver ou de renforcer la mixité dans nos différentes écoles. Nous avons essayé de faire face au défi social.

Défi également d'une société qui se fracture, qui se fissure et dans lequel le « vivre ensemble », comme on l'appelle parfois de manière un peu trop usitée, devient de plus en plus compliqué à faire vivre. Là aussi, Madeline a évoqué les actions résolues que nous avons menées en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Je pourrai évoquer celles tout aussi ambitieuses qui ont été menées dans la lutte contre toutes les formes de discrimination pour réaliser une ville plus inclusive. On oublie l'ouverture de l'UEA qui permet aux Lilas d'accueillir, à l'école Romain-Rolland voisine, un nombre important d'enfants porteurs de troubles autistiques. Nous avons agi en matière de devoirs de mémoire en instaurant une commémoration relative à la commémoration des victimes de l'esclavage, en édifiant derrière la mairie un monument en mémoire aux Lilasiens juifs assassinés pendant la Shoah, et d'ici quelques semaines, je suis très heureux que pour la première fois, la Ville organise un voyage mémorial avec des jeunes Lilasiens qui pourront aller visiter et découvrir le site mémoriel majeur d'Auschwitz.

Nous pourrions multiplier les exemples de ce que nous avons mené. Lisa le ferait mieux que moi, en matière de politique de prévention, en renforçant notamment nos actions avec les villes voisines : Romainville, Le Pré-Saint-Gervais, Bagnole. Tout ce qui a été mené également dans l'accompagnement des initiatives solidaires portées par des Lilasiennes et des Lilasiens :

le Téléthon, les box de Noël, la course contre la leucémie. Et puis, je crois que c'est essentiel aussi dans la période de fracture sociale que nous traversons, l'action que nous avons entreprise pour une démocratie locale qui soit respectueuse, apaisée, transparente, participative. Nous avons augmenté le budget alloué au budget participatif. Nous avons donné la parole aux Lilasiennes et aux Lilasiens, notamment lorsqu'il s'est agi de porter un projet de transformation du quartier des Sentes, les Comités consultatifs Lilasiens, la rémunération des élus de l'opposition, la déclaration d'intérêt annuel de l'ensemble des élus qui nous permettent de nous prémunir contre les conflits d'intérêts, la transparence autour des frais de représentation, des cadeaux, des invitations du Maire, la charte de déontologie notamment...

Je passe rapidement sur tout ce que nous avons réalisé pour permettre à la culture et au sport d'être accessible à toutes et à tous, pour maintenir le dynamisme économique de notre ville. Les premières préemptions de fonds de commerces ou de locaux commerciaux, Guillaume nous en parlera encore tout à l'heure. Et puis, toutes les manifestations festives que nous avons soit initiées, soit renforcées, qui sont tout à fait importantes pour maintenir du lien social.

Et puis, comme cela a été évoqué tout à l'heure, le défi majeur auquel nous devons faire face, c'est celui de la transformation écologique de notre ville pour faire face à une crise climatique sans précédent et qui va devenir de plus en plus brutale dans les conséquences qui vont nous frapper. Là aussi,

nous avons essayé d'agir dans tous les domaines : notamment grâce à Est Ensemble, la gestion des déchets en multipliant les composteurs de quartier, un peu partout dans Les Lilas : l'installation de bornes de collecte pour les déchets alimentaires, là aussi partout dans la ville les nouvelles règles de collecte qui (j'étais en séminaire, avec Lisa, d'Est Ensemble ce matin) montrent que jamais autant dans notre ville nous n'avons réduit la quantité de déchets et valorisé des quantités de plus en plus importantes de déchets. Il s'agit aussi de ce que nous avons mené en matière d'alimentation, un marché de la restauration scolaire de plus en plus exigeant et la reprise en régie progressive de la restauration scolaire. En matière énergétique, la géothermie, avec ces travaux qui ont un impact sur la vie des Lilasiennes et des Lilasiens, on le voit en ce moment, parce qu'il faut que le réseau soit créé, mais c'est un atout absolument majeur pour produire une énergie moins chère et surtout moins polluante. Les mobilités, avec ce plan vélo dont on a souvent dit qu'il n'était pas suffisamment ambitieux et dont on voit aujourd'hui comment il se concrétise par la mise en sens unique et la création de pistes cyclables en site propre sur les deux axes les plus importants de notre ville, la rue de Paris et le boulevard de la Liberté, mais aussi l'avenue des Combattants d'Afrique du Nord, l'avenue Schumann et d'autres encore. Et puis la nature en ville, avec des plantations d'arbres à un rythme que notre ville n'avait jamais connu, la renaturation des cours d'école, la désimperméabilisation des sols, etc.

Au final, je crois qu'il est important de bien mesurer tout le travail qui a été accompli pendant ces cinq années. Il reste encore une année de mandat, ou un peu plus, et ce travail va se poursuivre. Nous le devons évidemment à l'action absolument remarquable des services municipaux que l'on ne remercie jamais assez pour l'aide qu'ils nous apportent dans la réalisation de l'ensemble de ces projets. Et puis, j'ai la faiblesse de croire que nous la devons aussi à la volonté politique que nous avons eue, même dans des circonstances un peu compliquées, de tenir les engagements que nous avons pris et d'avoir un cap clair dans la conduite de la gestion de notre ville.

Je n'ai pas l'habitude d'être toujours aussi long au moment du débat d'orientation budgétaire, mais celui-là étant le dernier véritable que nous mènerons dans ce mandat, il me semblait important, c'est aussi la démocratie, de faire le point sur l'ensemble des réalisations qui avaient été menées.

Y a-t-il d'autres interventions ? Frédérique.

Madame SARRE.- Ce n'est pas très habituel de dire, je sais que cela ne se fait pas, mais j'ai du mal avec le satisfecit. Je sais que vous faites toujours un peu cela, de terminer les débats par un satisfecit sur les actions. Je comprends la démarche, cela se fait partout, de ce que j'ai pu voir. Je le comprends intellectuellement, mais j'ai du mal. Cela serait intéressant aussi qu'à un moment donné, vous fassiez le bilan de ce qui n'a pas marché, de ce que vous regrettez, de ce que vous auriez fait autrement. On est dans un débat d'orientation budgétaire. Vous avez vu, on n'est pas rentré dans le détail de choses où on pourrait dire que *cela n'a pas été fait comme ci, comme ça*, que *la station de métro est moche*. On ne rentre pas dans ces trucs car je ne suis pas sûre que ce soit nécessaire. Mais, je pense qu'il serait utile qu'à un moment donné, de votre côté, il y ait ce regard critique sur les actions. Ce serait un vrai débat d'orientation budgétaire et on pourrait se dire : *oui, c'est vrai, cela n'a pas marché, mais on comprend pourquoi cela n'a pas marché*. J'ai du mal avec ce satisfecit qui termine chacun des débats comme ça. Je sais qu'en politique, cela se fait comme cela et que l'on ne fait pas autrement, mais je ne m'y fais pas.

Monsieur BENHAROUS.- Je vais peut-être dire quelque chose qui ne se fait pas, mais je vais le dire quand même, puisque c'est la soirée où on se dit les choses. Je ne crois pas que l'on soit uniquement dans le satisfecit. Je crois que l'on est dans la capacité à établir un bilan de ce qui a été mené et que nous ne serions pas dans notre rôle si nous ne le faisons pas. En tout cas, la politique, je la conçois comme cela. On se présente devant des électeurs, on prend un certain nombre d'engagements et quand on arrive au bout de la période ou presque au bout de la période, il est normal de vérifier si ces engagements ont été tenus ou ne l'ont pas été. Je crois qu'il est légitime que la majorité municipale fasse le bilan. Si vous appelez cela satisfecit, cela doit vouloir dire que globalement, ce bilan n'est pas si mauvais car, s'il était mauvais, ce ne serait pas un satisfecit, mais plutôt le contraire. Je crois qu'il est normal que la majorité municipale fasse le bilan des actions qu'elle a entreprises et je crois qu'il est normal aussi que nous puissions en dire notre satisfaction et notre fierté au regard de l'action que nous avons accomplie.

Quant à ce qui n'a pas fonctionné, ce qui aurait pu être fait mieux, ce qui aurait pu être fait différemment, nous en sommes tout à fait capables et nous le faisons entre nous de manière assez lucide. Et, nous vous en laissons pleinement le loisir. Jamais, je crois, à la suite de ces déclarations durant lesquelles on dressait le bilan de ce que nous avons mené, nous n'avons interdit des prises de parole qui permettaient de dire : *il aurait fallu faire comme ci, il aurait fallu faire comme cela, vous auriez pu faire différemment, etc.* On essaie alors d'y répondre, lorsque des propositions différentes nous sont faites, lorsque des critiques nous sont faites. Il me semble que c'est le débat démocratique, mais de

demander à la majorité municipale à la fois de faire le bilan de son action, la critique du bilan de son action, la critique de la critique du bilan de son action, cela fait un peu beaucoup. Nous faisons le bilan de notre action, puis à celles et ceux qui n'ont pas été partie prenante de cette majorité municipale, de nous dire ce que nous aurions pu faire mieux, différemment. On sera toujours à l'écoute, comme nous l'avons été tout au long du mandat et on continuera à avoir des échanges tout aussi fructueux que depuis 2020.

Pas d'autres demandes de prise de parole ?

Sur le rapport d'orientation budgétaire, il ne s'agit pas de l'adopter, mais de prendre acte qu'il a été présenté et que le débat d'orientation budgétaire a pu se tenir. **Est-ce que nous pouvons prendre acte unanimement de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire ? Oui.**

Je vous en remercie.

3. SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Monsieur BENHAROUS.- Je présente très rapidement la délibération suivante. Vous le savez, le 5 décembre dernier, Mayotte a été frappée brutalement par le cyclone Chido qui a occasionné de très nombreux décès et des destructions colossales, dont nos compatriotes mahorais et mahoraises continuent de souffrir, d'autant que ce territoire était déjà marqué par de lourdes difficultés avant. Bien légitimement, un élan de solidarité s'est mis en place pour leur venir en aide, pour les aider à panser les plaies et à contribuer à la reconstruction de l'île. Pour nous, il n'est pas envisageable que la Ville des Lilas ne s'y associe pas. C'est l'objectif de la délibération qui est présentée ici : acter un don à hauteur de 3 000 euros qui, par l'intermédiaire de la Protection Civile, pourra contribuer à ce que nos compatriotes de Mayotte retrouvent aussi vite que possible des conditions de vie meilleures.

Voilà ce que propose cette délibération. Je ne sais pas si elle appelle des demandes de prise de parole de la part de quiconque.

Je vais la mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup.

La parole à Gaëlle pour évoquer une convention de partenariat et un appel à projets sur la restauration collective bio et locale.

4. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT – APPEL À PROJETS « RESTAURATION COLLECTIVE BIO ET LOCALE » DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Madame GIFFARD.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Vous avez sans doute entendu dans l'actualité récente qu'ont été menacés l'Office français de la biodiversité, qui permet notamment de s'assurer que des réglementations environnementales sont respectées, l'Agence BIO qui accompagne le développement et promeut l'agriculture biologique et ses produits au niveau national, ou encore l'ADEME qui, depuis plus de 30 ans, accompagne les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de la transition écologique et contribue à la transformation des territoires dans ce sens, mais qui a aussi largement permis la sensibilisation des citoyennes et des citoyens, et des entreprises sur ces sujets-là (je vous recommande d'ailleurs les nombreuses publications et ressources de l'ADEME qui sont très riches et instructives). Dans ces temps, il semble encore plus important d'être ambitieux et ambitieuses et exemplaires sur la transition écologique et solidaire. Lors du précédent Conseil municipal, je vous ai présenté le projet de création d'une cuisine pour élaborer sur place, à l'école Paul Langevin et Julie Daubié, des menus créés à partir d'ingrédients issus de l'agriculture biologique, les plus locaux possible et non transformés. C'était à l'occasion de la délibération pour le lancement du marché des denrées alimentaires. Ce projet de cuisine, Martin en a parlé, Monsieur le Maire aussi, est enthousiasmant pour la Ville des Lilas et pour les futurs élèves, presque 500 vont pouvoir déguster des repas cuisinés dans leur école à partir de septembre prochain.

Pour réaliser ce projet ambitieux, la Ville a postulé à plusieurs dispositifs et notre candidature a retenu l'attention de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de son appel à projets *Restauration collective, bio et locale*, qui a désigné 22 lauréats en 2024, dont la Ville des Lilas. Il ne s'agit pas d'une subvention, mais d'un accompagnement qualitatif et technique avec la Métropole du Grand Paris qui s'est alliée au syndicat Groupement d'agriculture biologique d'Île-de-France, un partenariat avec ce syndicat agricole qui, comme son nom l'indique, accompagne les agriculteurs biologiques.

Je souhaite souligner l'importance de ce type de dispositifs et d'appels à projets qui sont menés par la Métropole du Grand Paris et par un syndicat, société civile, qui vont dans le bon sens. Je souhaiterais que ce soit pérennisé et plus fréquent. Ce type de projets contribue à la structuration des filières biologiques dans notre région et à la sécurisation de leurs débouchés. Ces actions permettent de soutenir une agriculture locale, soutenable et qui rend nos territoires plus résilients. Mais j'en viens au fait.

L'objet de cette délibération est d'autoriser le Maire de signer cette convention avec la Métropole du Grand Paris. De notre côté, la Ville des Lilas va bénéficier de formations des futurs personnels de la cuisine, d'accompagnement pour l'élaboration de menus équilibrés qui vont favoriser une alimentation durable, notamment des menus faits à partir d'ingrédients locaux, biologiques, mais aussi des menus végétariens qui peuvent être bons, très appréciés des élèves, qui peuvent plaire aux enfants tout en ayant un moindre impact carbone. On bénéficiera d'un appui à la rédaction des marchés très techniques (cette aide sera bienvenue) et d'un appui à l'identification de fournisseurs pour les produits biologiques les plus locaux possible. De notre côté, la Ville s'engage à mener ce projet à bien en suivant le plan d'action qui va être co-défini, en mettant notamment les ressources humaines nécessaires pour le suivre et à procéder à l'évaluation de cet accompagnement et des résultats attendus, notamment mesurer le pourcentage de produits locaux et bio que nous aurons réussi à introduire dans les menus élaborés au sein de cette future cuisine. Sachant que nous visons les 100 %, il est important d'être ambitieux.

Je remercie la Métropole du Grand Paris de nous soutenir dans ce beau projet, les services de la Ville des Lilas, notamment Florine LONGUEVILLE, Alina BENARBIA ainsi que toute leur hiérarchie, de mener ce projet avec beaucoup d'implication et de motivation.
Je vous demande l'autorisation pour le maire de signer cette convention.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup Gaëlle de cette présentation. Est-ce qu'elle appelle des demandes de prise de parole ? Oui, Frédérique.

Madame SARRE.- J'ai une petite question en me réjouissant de tout cela. Sur les végétariens, est-ce que quelque chose a été décidé sur le taux de repas végétariens par rapport à ce qui se fait dans les autres écoles, qui est d'un repas végétarien par semaine, si ma mémoire est bonne ?

Madame GIFFARD.- Cela va faire partie de ce qui sera étudié. Actuellement, on va plus loin que la loi puisqu'il y a deux repas végétariens par semaine, et on a aussi pas mal de poisson dont du poisson frais, ce qui nous permet de privilégier des pêcheurs artisanaux français. Tout cela sera étudié, mais c'est vrai que l'on est aussi en recherche d'équilibre financier. Deux repas sans viande au moins sur les cinq jours. Ensuite, on élaborera les menus pour que ce soit à la fois cohérent, avec bien entendu, la priorité au goût, en prenant en compte les contraintes environnementales. On expliquera aussi aux élèves pourquoi on fait ces choix, pourquoi on leur propose des plats végétariens.

Monsieur BENHAROUS.- Pas d'autres demandes de prise de parole ? Je mets aux voix la délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité. Merci.

Guillaume pour la délibération suivante qui évoque la charte d'intervention entre la foncière Centres-Villes Vivants et la Ville des Lilas.

5. APPROBATION DE LA CHARTE D'INTERVENTION ENTRE LA FONCIÈRE « CENTRES-VILLES VIVANTS » ET LA VILLE DES LILAS DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX

Monsieur LAFEUILLE.- Tout à fait. Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Encore un sujet avec la Métropole du Grand Paris. Aujourd'hui, vous faire part de cette proposition visant à approuver cette charte d'intervention entre la foncière Centres-Villes Vivants et la Ville des Lilas. C'est une charte qui a pour objectif de définir les modalités de collaboration entre cette foncière et la Ville dans le cadre d'acquisition de locaux commerciaux. C'est un sujet que nous avons déjà évoqué à deux reprises dans cette instance, il y a quelques semaines, en évoquant la politique commerciale sur la ville et il y a environ un an, pratiquement jour pour jour, où nous avions déjà passé une délibération pour adhérer à ce programme Centres-Villes Vivants de la Métropole du Grand Paris.

Vous l'avez vu dans la délibération, c'est un travail partenarial qui a déjà commencé avec la Métropole du Grand Paris (on y viendra sur la délibération suivante, notamment sur des locaux situés rue de Paris). Cette charte d'intervention définit les principes d'action, les rôles et les responsabilités de chacune des parties dans ce cadre. Je pense que vous avez pu en prendre connaissance. Cette charte est essentielle, permettant de clarifier le processus de maîtrise foncière et de définir le rôle de chacune des deux parties.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la présente charte et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Guillaume. Est-ce que cette charte et sa signature nécessitent des interventions, des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup.

Délibération suivante. Toujours Guillaume, cette fois-ci sur un sujet proche puisqu'il s'agit d'une cession de locaux commerciaux et d'une décision de préemption.

6. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL TRIPARTITE (PROPRIÉTAIRE / FONCIÈRE CENTRES-VILLES VIVANTS / VILLE) CONCERNANT LE 131 RUE DE PARIS

Monsieur LAFEUILLE.- Sujet très proche à la délibération précédente. Cette délibération vous propose d'approuver un protocole transactionnel tripartite concernant l'acquisition de locaux commerciaux situés au 131 rue de Paris. Pour vous situer le 131 rue de Paris, c'est en face de la Mairie, et actuellement, c'est un bazar et un coiffeur. Non pas que ces deux enseignes quittent la rue de Paris, mais le propriétaire souhaitait vendre ces locaux. Cela semblait un endroit assez intéressant, en tout cas d'avoir la maîtrise de ce foncier par la suite.

Le contexte, assez rapidement. La Ville a été informée de la vente de ces deux locaux commerciaux, le salon de coiffure Jean-Louis David et le bazar Méga Affaires. On a considéré que l'emplacement était stratégique, on a souhaité les acquérir et déléguer le droit de préemption à la foncière Centres-Villes Vivants de la Métropole du Grand Paris.

La procédure est détaillée dans la note. De cadre de la procédure, on préempte ce type de locaux à un prix défini avec une agence de l'État que sont les Domaines. Ce prix n'a pas satisfait le propriétaire actuel qui l'a contesté. Une négociation tripartite a trouvé une issue. C'est l'objet même de cette délibération. Vous avez les chiffres. Le vendeur en voulait 900 000 euros. L'estimation faite par les Domaines était plutôt sur 857 000 euros. Le protocole transactionnel qui vous est proposé affiche un prix de 876 000 euros. C'est un accord qui est favorable aux intérêts de la Ville. Ce sera la foncière de Centres-Villes Vivants qui financera intégralement cette préemption, mais qui rentrera à terme dans la charte que nous avons passée précédemment pour l'attribution potentielle de nouveaux locaux de ces locaux.

Avant de conclure sur ce sujet, un point d'information que je souhaitais faire au Conseil municipal concernant d'autres locaux, si vous me permettez, Monsieur le Maire, dans la rue de Paris, l'ancien magasin Jules qui se trouve dans le centre de la ville. Idem, lieu stratégique, mais situation assez différente. Jules a cessé son activité. C'était prévu dans la stratégie du groupe, car le prolongement de la ligne 11 nous conduit à être à mi-chemin entre deux grands centres commerciaux. Et, le bail arrivant à son terme, ils ne l'ont pas renouvelé auprès de leur propriétaire. Cela sort ce type de commerce de toute DIA, de tout document d'urbanisme, fin de bail, nouveau bail, la collectivité n'a pas à intervenir, ou en tout cas à être informée là-dessus. Bien évidemment, nous avons discuté avec le propriétaire du fonds de commerce et des murs du commerce. Cette discussion n'a pas abouti. Le propriétaire ne souhaitant pas spécialement être attentif à nos demandes, notamment de diversité commerciale sur cette portion de la rue de Paris, il n'a pas donné suite à nos propositions, y compris de mise en relation avec des porteurs de projets que nous pouvions connaître. Globalement, ce qui semble arriver est l'installation d'un opticien sur cette parcelle commerciale. Cela nous pousse quand même à engager une réflexion très forte sur un autre mécanisme, plus complexe, d'expropriation pour maîtriser au niveau de la ville cet emplacement commercial. C'est une procédure très lourde. On change d'échelle juridique par rapport à une préemption, avec tout un dossier à monter en amont et un intérêt public à démontrer. Les services sont en train d'y réfléchir, mais sur cet emplacement stratégique, c'est une réflexion forte que nous avons.

J'ai été assez long en digressant par rapport à la délibération d'origine, mais revenons peut-être sur le protocole transactionnel.

Monsieur BENHAROUS.- Cette digression était utile. Forcément, l'interrogation arrive sur pourquoi ne pas préempter ce local commercial majeur (Jules) , comme pour d'autres. Comme Guillaume l'a indiqué, nous ne le pouvons pas puisque nous ne pouvons préempter que dans le cadre d'une DIA et là, nous ne sommes pas dans le cadre d'une décision d'aliéner, mais dans une fin de bail, et donc nous n'avons pas la possibilité de nous saisir d'une transaction pour pouvoir préempter. Nous avons d'abord essayé la voie de la discussion en présentant au propriétaire des murs des porteurs de projets qui nous paraissaient continuer à aller dans la direction du commerce précédent. Le propriétaire est libre d'installer qui il souhaite dans ses locaux commerciaux. Il a visiblement fait un choix, très bien. Nous regardons de notre côté toutes les procédures qui sont à notre mesure, même plus lourdes, pour essayer malgré tout d'agir là aussi sur la diversité commerciale. Dès que nous le pouvons et que nous avons des emplacements stratégiques – c'est la délibération présentée de Guillaume sur les deux commerces qui sont juste en face –, nous utilisons ce droit de préemption lorsque cela nous semble possible et que nous avons des partenaires qui nous accompagnent, parce que les sommes sont extrêmement importantes. Parfois, le droit ne nous le permet pas.

Pour revenir sur la délibération en question, lorsque ce protocole transactionnel aura été validé et qu'il aura été mis en œuvre, il reviendra à la foncière « Centres-Villes Vivants » de choisir si, *a priori* ce ne sera pas le cas, elle souhaite exproprier les actuels occupants des locaux commerciaux ou si plutôt, elle ira jusqu'à la fin des baux commerciaux, et envisagera à ce moment-là l'installation de nouveaux locataires dans des activités qu'il nous faudra discuter avec eux.

On a été un peu long sur ces sujets, mais ce sont des sujets importants. Y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole, d'expression de point de vue ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prendra part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

7. PROCÉDURES D'ÉVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'EST ENSEMBLE – MODIFICATION N°3 ET RÉVISION ALLÉGÉE RELATIVE AU PATRIMOINE

Monsieur BENHAROUS.- Le point suivant je vais présenter la délibération à laquelle tenait particulièrement notre collègue Lionel PRIMAULT qui devait le faire, mais qui a malheureusement été empêché à la dernière minute d'être parmi nous par un impondérable. Il avait raison de tenir à cette présentation car, même si le sujet évoqué ici ne relève pas réglementairement de notre assemblée délibérante de Conseil municipal, mais du Conseil de territoire d'Est-Ensemble puisque c'est désormais au Territoire qu'incombe la responsabilité de rédiger, de voter, de modifier le Plan local d'urbanisme devenu PLUi, Plan local d'urbanisme intercommunal, il n'empêche que les modifications du PLUi, dont il est question ici se travaillent en bonne intelligence entre les villes et les services d'Est-Ensemble, et que surtout les décisions qui découleront de ces modifications vont avoir un impact fort et immédiat sur l'avenir de la Ville des Lilas et la vie des Lilasiennes et des Lilasiens.

Chose assez rare, Est Ensemble a initié dans la même temporalité ou quasiment à quelques mois près, sous la houlette de Laurent BARON, Maire du Pré-Saint-Gervais, et en l'occurrence, le Vice-président du territoire en charge de ces sujets, deux procédures parallèles de modification du PLUi : une modification dite « générale », modification n° 3 (tous les deux ou trois ans, il y a une modification générale du PLUi, c'était attendu et normal) , et en parallèle, à peu près en même temps, (cela a pris un peu de retard) une modification spécifique sur les questions patrimoniales, du patrimoine des neuf villes concernées. Ces deux procédures arrivent à terme et avant que le Conseil de territoire n'en soit saisi, n'en débattenne et ne les avalise (ou pas, selon le vote des conseillers territoriaux), il nous semblait légitime d'en présenter les grandes lignes devant les élu.es du Conseil municipal des Lilas – évidemment pour ce qui concerne Les Lilas, je ne vais pas rentrer dans les détails des modifications qui concernent Bondy ou Noisy-le-Sec, j'en serai totalement incapable parce que je n'y connais pas grand-chose.

Concernant la modification n° 3 d'abord, plusieurs points importants nous semblaient devoir être relevés et notés. Je ne serai absolument pas exhaustif, mais je voudrai évoquer d'abord la volonté de favoriser la renaturation de nos espaces publics, notamment par la création d'espaces paysagers protégés dans ce que l'on appelle les « cœurs d'îlots » pour les unités foncières qui dépassent 1 000 m² ; la volonté de favoriser la mixité sociale et le parcours résidentiel des Lilasiens, puisque ces modifications prévoient pour Les Lilas de nouveaux « emplacements » (c'est comme cela que l'on les appelle dans le vocabulaire technique) réservés pour les logements sociaux, c'est-à-dire des emplacements définis dans le PLUi comme ne pouvant abriter (s'ils devaient évoluer) que des logements sociaux ; et puis, une évolution de la réglementation qui favorise sur d'autres parcelles la création d'opérations (on en a quelques-unes en cours ou qui arrivent à terme) d'accession sociale à la propriété, car il est important aussi de répondre à ce besoin d'une partie de la population Lilasienne. Il

y a eu la volonté aussi de nous prévenir davantage de risques sanitaires potentiels, notamment liés aux antennes-relais, avec des contraintes plus fortes imposées aux opérateurs de téléphonie mobile quant aux règles permettant l'installation d'antennes-relais. Il y a eu la volonté de protéger aussi des locaux d'activités, mais aussi des locaux associatifs, des locaux culturels, par des règles d'évolution de ces locaux plus contraignantes. C'est aussi la volonté (on le fait maintenant, même si la réalité est que ces activités ont moins le vent en poupe, mais il nous semblait important de le faire au moment où nous avons pris cette décision) d'interdire sur la commune toute activité de type *dark kitchens* qui sont génératrices de très nombreuses nuisances. C'était au cœur de l'actualité il y a deux ou trois ans où elles fleurissaient comme des champignons. Aujourd'hui, c'est moins le cas, mais si cela revenait, nous aurions un outil réglementaire qui nous permet quasiment de les interdire. C'est la volonté aussi – et là, nous sommes relativement en pointe à l'échelle d'Est-Ensemble –, de lutter contre la prolifération des meublés touristiques. Je ne citerai pas les grandes plateformes que vous connaissez qui multiplient ce type de meublés touristiques. Est-Ensemble a décidé d'agir ensemble en la matière et nous avons décidé d'aller un peu plus loin que les autres villes d'Est Ensemble en imposant aux propriétaires de ces meublés touristiques ce que l'on appelle « une obligation de compensation ». Un propriétaire qui souhaiterait mettre en location un meublé touristique aurait l'obligation de proposer en compensation une offre de location classique équivalente, ce qui rend les choses un peu plus compliquées. Et puis, ces modifications n° 3 du PLUi prévoient deux OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) sur deux projets que vous ne découvrirez pas parce que l'on en a parlé à de très nombreuses reprises : une OAP qui permettra la transformation du parvis du quartier des Sentes, dont les travaux vont commencer au mois de mars, ce qui permettra de mettre en conformité le droit réglementaire en matière d'urbanisme avec les travaux que nous allons mener pour transformer le parvis du quartier des Sentes ; une autre OAP qui rendra enfin possible la mise en œuvre du projet Grands Lilas au sein du Fort, et donc nous avons adapté le droit réglementaire de l'urbanisme pour que le projet Grand Lilas puisse voir le jour et entre dans sa phase opérationnelle.

Sur la deuxième modification, relative au patrimoine, nous avons également porté un certain nombre d'exigences avec l'objectif de mieux identifier et valoriser le patrimoine Lilasien. Nous avons ajouté des éléments patrimoniaux pour donner des chiffres. 75 éléments patrimoniaux étaient répertoriés aux Lilas dans les documents d'urbanisme précédents, nous en avons ajouté 34. Quelques autres qui ont été ajoutés par des partenaires, notamment par Est Ensemble ou par des acteurs de la procédure de révision du PLUi de 75, nous passons désormais à 150 lieux identifiés au patrimoine de la Ville des Lilas. Nous avons introduit également une interdiction de démolir pour plus de 60 éléments bâtis. Les grands édifices, on a par exemple interdit la démolition de la Mairie, ou d'autres bâtiments publics importants, mais aussi des éléments du patrimoine industriel, les sites d'habitation remarquables. Et puis, là aussi, de manière un peu innovante, nous avons souhaité – Est Ensemble a bien voulu contribuer à cet effort –, mieux identifier notre patrimoine en matière d'art urbain. Vous savez que depuis quelques années, on a beaucoup œuvré pour que Les Lilas puissent accueillir des œuvres d'art urbain dans l'espace public, et il nous semblait important d'identifier ce patrimoine désormais de la Ville des Lilas. On a identifié 33 œuvres au total, avec une protection qui reste encore modeste, parce qu'il faut bien regarder comment protéger ces œuvres d'art urbain à partir du moment où les artistes eux-mêmes les considèrent parfois comme étant éphémères et sujettes à être régulièrement modifiées, et donc il ne faut pas non plus que l'on aille à l'encontre de l'esprit de ce que les artistes veulent eux-mêmes.

J'ai essayé d'être le plus clair possible et Lionel PRIMAULT l'aura été bien davantage que moi. J'ai bien conscience que ces sujets sont parfois un peu techniques, mais il est important que cela ne reste pas l'apanage de quelques spécialistes car ce sont des sujets extrêmement importants. Je suis évidemment prêt à répondre à vos questions ce soir si vous en avez. Si je n'y arrive pas puisque Lionel est absent, je vais m'engager pour lui, que Lionel PRIMAULT puisse, si certains d'entre vous souhaitent approfondir ces sujets autour des modifications des règles d'urbanisme, proposer à court terme une réunion avec les élus intéressés, ce qui permettrait d'entrer davantage dans le détail de ces modifications.

Voilà pour la présentation de cette délibération et la présentation à gros traits des évolutions des règles d'urbanisme réglementaires qui devraient entrer en vigueur, si le double processus de modification du PLUi va à terme dans les services et les assemblées délibérantes d'Est Ensemble.

Je ne sais pas si cela appelle des précisions, des questions dès maintenant ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Qui ne prend pas part au vote ?

Unanimité moins les trois abstentions.

Merci beaucoup.

Parole à Christophe PAQUIS, qui va évoquer la fixation d'une redevance pour le stationnement de vélo dans le cadre d'une activité de *free floating* sur le territoire de la Ville des Lilas.

8. FIXATION DE LA REDEVANCE DES STATIONNEMENTS DES VÉLOS UTILISÉS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ DE FREE FLOATING SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DES LILAS

Monsieur PAQUIS.- Merci Monsieur le Maire. Cela fait quelque temps que l'on a réfléchi avec Sander (à qui je laisserai expliquer le *free floating*). Pourquoi les vélos ? C'est une piste que l'on propose de mettre en place, c'est-à-dire des vélos à assistance électrique par leur mise à disposition en libre-service dans l'espace public. Ils auront vocation à être stationnés sur l'espace public, à côté de nos stationnements vélos existants. On a fait le tour avec les services de la Ville pour voir ceux qui étaient les plus occupés et les moins occupés. Vous avez eu une cartographie de la ville avec les marquages où seraient autorisés ces vélos à stationner. On se rapproche de Paris en permettant aux usagers de passer la porte des Lilas. Je pense que l'on va ouvrir aussi la possibilité pour les autres communes autour de nous (Romainville par exemple) . L'intérêt est que cela fait une nouvelle offre de vélos à assistance électrique, en dehors de l'offre classique des fameux Vélib qui, même électriques, ne remontent pas beaucoup, descendent quand ils sont chargés, mais remontent très peu. Là, apparemment, avec le *free floating*, cela descend, mais cela remonte aussi plus facilement, puisque sur la porte des Lilas, il y a des vélos accessibles en *free floating*.

Pour l'occupation du domaine public, on a décidé de mettre une petite redevance de 30 euros par vélo et par an à compter du 1er mars. Celle-ci sera due par l'opérateur qui s'installerait sur le territoire de la Ville des Lilas en cours d'année et sera calculée *pro rata temporis*.

Je veux aussi ajouter que pour l'instant, vu les travaux sur la rue de Paris, on n'a pas mis de zone de stationnement autorisé. On va voir comment cela évolue. Il y a aussi Pasteur, partout où on va essayer de développer ce système. C'est pour une première année et si cela fonctionne, on poursuivra. Sander, *free floating* ?

Monsieur CISINSKI.- Quelques précisions, peut-être pour rassurer les élus qui pourraient être inquiets par l'arrivée de ces vélos qui, dans le passé, ont pu être stationnés un peu n'importe comment, de manière assez anarchique. On a bien regardé le sujet, notamment sur ce qui s'est passé à Paris. Fort heureusement, la Ville de Paris a essayé les plâtres de ces nouveaux usages. Aujourd'hui, les dérives ont été maîtrisées de plusieurs manières, déjà en limitant le nombre d'acteurs présents sur ce marché (sur la Ville de Paris, je crois qu'il y a un ou deux acteurs autorisés à pratiquer et à proposer ce type d'offre), et surtout, la Mairie de Paris a travaillé avec ces acteurs pour les contraindre à faire en sorte que le stationnement de ces vélos se fasse sur des espaces très clairement délimités, et qu'en cas de non-respect de la zone de stationnement, l'utilisateur paie une amende assez dissuasive. Cela fait qu'ils ont réussi à limiter très fortement le stationnement anarchique de ces vélos. Par ailleurs, vous le savez, aujourd'hui, il n'y a plus d'offre de trottinettes électriques en *free floating* sur la Ville de Paris, qui était aussi source de stationnement anarchique. On a regardé, on a considéré que cela se passait plutôt beaucoup mieux qu'au début et cela nous a plutôt rassurés.

La deuxième chose qu'a évoquée Christophe, on n'a pas eu l'idée tout seul de proposer cette offre de *free floating*. Un acteur en particulier est venu nous voir il y a déjà un an et demi, en nous disant une chose assez simple : *On vient vous voir parce que l'on s'est rendu compte que nos utilisateurs arrivaient jusqu'à la porte des Lilas et qu'ils s'arrêtaient porte des Lilas*. Il y a un besoin des usages avec des jeunes (ce sont beaucoup les jeunes, qui utilisent ce mode de transport) qui s'arrêtaient porte des Lilas parce que cela n'allait pas plus loin. Ils nous ont demandé à s'installer sur le territoire. On leur a répondu que l'on était en plein travaux de nos pistes cyclables, de nos aménagements de centre-ville, et que ce n'était pas le moment, mais que l'on reviendrait vers eux quand on y verrait un peu plus clair, ce qui a été le cas. On a repris contact avec les différents acteurs qui nous avaient sollicités.

Dernière chose, je ne sais pas si cela sera le cas, il faut savoir qu'aucune ville limitrophe n'a autorisé, ou en tout cas n'a été approchée par ces sociétés pour déployer leur offre sur leur territoire. J'espère que l'on sera la première à pouvoir le tester une fois que l'on aura validé cette délibération et vu s'il y a des candidats intéressés.

Monsieur BENHAROUS.- La délibération a pour objectif de consulter.

Monsieur CISINSKI.- C'est un appel à manifestation d'intérêt.

Monsieur BENHAROUS.- Pour savoir s'il y a des gens qui seraient intéressés pour développer cela. Cela ne concerne que les vélos. Il n'y a plus de trottinettes.

Monsieur PAQUIS.- Cela ne concerne que les vélos. On fera un vrai bilan un an après la date du marché. Les services techniques et les services Police municipale auront à cœur de suivre cela très bien.

Monsieur DURAND.- Plusieurs questions. La première, est-ce que l'on a une idée de la cartographie des emplacements que la Ville va choisir pour garer les vélos ? Deuxièmement, est-ce que la volumétrie du nombre de vélos est limitée ? Et troisièmement, tu parlais de bilan à l'instant, Christophe, en cas de bilan négatif au bout d'un an, est-ce que le contrat peut être résilié ?

Monsieur PAQUIS.- Bien évidemment, qui dit sur un an, expérimentation, si cela ne va pas, on ne renouvelle pas. C'est évident. Le nombre de vélos par emplacement est limité entre trois et cinq, selon la grandeur de l'emplacement. La carte est annexée à la délibération. On sait où ils vont pouvoir se stationner, mais je pense que l'on va en rajouter après, on va voir comment cela fonctionne. Par exemple, sur la rue de Paris, qui est en travaux, avec la nouvelle piste cyclable et la mise en sens unique, il y a des emplacements vélos, on va voir comment cela fonctionne et on peut définir aussi d'en mettre.

Monsieur CISINSKI.- Aujourd'hui, on commence à avoir un retour d'expérience sur les emplacements vélos qui ont été mis en place autour des stations de métro et on voit qu'il y a de la place. On a identifié des emplacements sur des emplacements déjà existants. On pourra en créer de nouveaux éventuellement ou en déplacer certains si on se rend compte que ce n'est pas adapté. C'est assez souple. On a fait un repérage sur le terrain avec les services pour identifier des zones de stationnement, et tout cela pourra évoluer au fur et à mesure.

Monsieur BENHAROUS.- Oui, Hélène ?

Madame BERTHOUMIEUX.- Vous disiez que les Vélib n'étaient pas utilisés pour aller de Paris aux Lilas et des Lilas à Paris à cause de la côte, plus ?

Monsieur CISINSKI.- Cela remonte moins bien.

Monsieur PAQUIS.- Depuis toujours. Les Vélib descendent en masse, en nombre, et très peu remontent. Depuis, le Vélib électrique, un peu plus qui remontent. Quand elles sont rechargées, elles se vident, mais elles ne sont pas rechargées par les cyclistes.

Madame BERTHOUMIEUX.- Il n'y aura pas ce problème avec ce genre de vélo ?

Monsieur PAQUIS.- Je ne sais pas, mais si ces vélos s'arrêtent porte des Lilas parce qu'ils sont bloqués matériellement par des histoires de puces, ils peuvent continuer si on les autorise.

Monsieur BENHAROUS.- La côte est plutôt en amont de la porte des Lilas qu'une fois que l'on est arrivé à la Porte des Lilas.

Madame BERTHOUMIEUX.- J'entends. Je n'utilise pas Vélib, mais c'est un service qui a quand même un certain succès, qui a un atout pour la mobilité dans les villes urbaines. On commence à s'attaquer à la possibilité d'avoir des vélos à emprunter, et en parallèle, d'ouvrir ce marché, je me demandais, peut-être ne pas laisser tomber Vélib. On voudrait que Vélib fonctionne.

Monsieur BENHAROUS.- C'est une offre complémentaire qui, à mon avis d'ailleurs, ne s'adapte pas forcément exactement au même type d'utilisateurs. C'est vraiment une offre complémentaire. Vélib, pour l'essentiel des utilisateurs, on est sur une offre dans la durée, des gens qui ont des abonnements mensuels, annuels, etc. Là, on est davantage sur un usage ponctuel. D'ailleurs, les tarifs ne sont pas les mêmes. Je pense que cela ajoute une offre supplémentaire, mais il n'y a aucune volonté de notre part de minorer ou de supprimer l'offre Vélib. Au contraire, l'idée est de la renforcer par une offre complémentaire et d'avoir davantage d'utilisateurs qui utilisent le vélo. Cela s'expérimente.

On s'arrête là sur cette question ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote.

Unanimité.

Merci beaucoup.

PARTIE II.

IL EST PROPOSÉ DE VOTER LES DÉLIBÉRATIONS 9 À 20 SANS PRÉSENTATION NI ÉCHANGES, SAUF DEMANDE D'INTERVENTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

On va aborder le dernier aspect de notre ordre du jour, c'est-à-dire les délibérations de la deuxième partie qui sont votées sans présentation ni débat *a priori*. Je rappelle, comme à chaque fois, que si un élu, quel qu'il soit, souhaite que l'on s'arrête sur telle ou telle de ces délibérations, je passerai vite, mais vous pouvez évidemment m'interrompre quand vous le souhaitez pour poser une question, prendre la parole, exprimer un point de vue sans aucune difficulté.

DIRECTION DES FINANCES

9. VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2025 AU CCAS

Monsieur BENHAROUS.- Le point n° 9, c'est le versement d'une avance sur la subvention 2025 au CCAS. Point habituel avant le vote du budget, on fait une avance sur subvention CCAS pour qu'il puisse fonctionner.

Des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Unanimité.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

10. CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération suivante, c'est l'actualisation du tableau de nos effectifs. Des demandes de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Unanimité.

11. CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Délibération suivante, habituelle : la création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité. Des demandes de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Unanimité.

12. MODALITÉS DE REDISTRIBUTION DE LA DOTATION EXCEPTIONNELLE DE L'ÉTAT AUX PERSONNELS DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

Délibération suivante : les modalités de redistribution de la dotation exceptionnelle de l'état au personnel du centre municipal de santé. Des demandes de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Unanimité.

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

13. APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION « LILAS EN SCÈNE » ANNÉE 2024-2026

Approbation d'un avenant à la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la ville des Lilas et l'association Lilas en scène. J'en dis un mot, il n'y a aucune différence par rapport à la délibération précédente. Il se trouve simplement que la convention avec Lilas en scène ne prévoyait pas la possibilité, contrairement au Triton par exemple, de verser un acompte sur la subvention avant le vote du

budget. Il se trouve qu'avec la loi de finances qui a été votée tardivement, d'autres subventions attendues par le Triton et Lilas en scène ne sont pas arrivées dans les délais impartis, ce qui leur cause des problèmes de trésorerie importants. Les deux associations nous ont demandé de leur verser une avance sur la subvention. Pour le Triton, nous pouvions le faire sans passer par le Conseil municipal parce que la convention le prévoyait. Ce n'était pas le cas pour Lilas en scène, nous avons simplement rajouté cet article qui nous permettra, si vous votez cette délibération, de pouvoir dès demain, par arrêté, leur verser une avance sur cette subvention et leur permettre de sortir de cette difficulté financière.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote.

Unanimité.

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA PRÉVENTION

14. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA SUBVENTION ACCORDÉE AU POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES SUR L'ANNÉE 2024

Signature d'une convention d'objectifs et de financement pour une subvention accordée au point d'accueil Écoute jeune pour l'année 2024. Pas de demandes de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

15. APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLÉGIENNES TEMPORAIREMENT EXCLUES

Approbation d'un avenant pour la convention d'accompagnement des collégiens temporairement exclus, le dispositif dit ACTE. Y a-t-il une demande de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

16. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF À L'ENTRETIEN ET AUX TRAVAUX DES MOYENS DE LEVAGE, PORTES, BARRIÈRES ET PORTAILS AUTOMATIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Lancement d'un appel d'offres relatif à l'entretien et aux travaux des moyens de levage, portes, barrières et portails automatiques des bâtiments communaux. Y a-t-il une demande de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Unanimité.

17. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF À L'IMPRESSION ET AU FAÇONNAGE DU MAGAZINE MUNICIPAL « INFOS LILAS » ET DES SUPPORTS DE COMMUNICATION COURANTS DE LA VILLE DES LILAS

Nouveau lancement d'appel d'offres pour la délibération suivante, mais cette fois-ci relative à l'impression et au façonnage du magazine municipal Info Lilas et des supports de communication courants de la ville. Des demandes de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

18. INCORPORATION DE L'IMMEUBLE SANS MAÎTRE – SIS 6 PASSAGE BELLEVUE CADASTRÉ SECTION E N°103

Délibération suivante, importante, l'incorporation d'un immeuble sans maître situé au 6 passage Bellevue au patrimoine communal. Des demandes de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

19. ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST-ENSEMBLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE SECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION

Délibération suivante, adoption d'une charte adoptée par l'établissement public territorial Est-Ensemble pour le développement de l'économie circulaire dans le secteur de l'aménagement et de la construction. C'est un document qui a été élaboré par les services d'Est-Ensemble et qu'il est proposé à chacune des villes d'Est Ensemble d'adopter par une délibération de son Conseil municipal. Y a-t-il une demande de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

20. APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE VILLE DES LILAS ET LA VILLE DU PRÉ SAINT GERVAIS CONCERNANT LES TRAVAUX DE L'AVENUE FAIDHERBE

Si je ne me trompe pas, la dernière délibération propose d'adopter un avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville des Lilas et la Ville du Pré-Saint-Gervais concernant les travaux de l'avenue Faidherbe. J'en dis un mot très rapide, cette avenue est partagée entre les deux villes. Il s'agit de l'aménager, notamment avec l'objectif de « casser » la vitesse des automobilistes qui l'empruntent. Et comme il faut que nous l'aménagions de concert, nous passons une convention avec Le Pré-Saint-Gervais pour que ce soit Le Pré-Saint-Gervais qui mène les travaux et que nous leur remboursions ensuite la quote-part qui nous revient. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Nous allons nous séparer sur cette belle **unanimité**.

Je vous remercie à toutes et à tous et je vous souhaite une excellente soirée.

(La séance est levée à 21h30).

La Secrétaire de séance,

Valérie LEBAS

